

## Observation n°21 (Mairie d'Arboys en Bugey)

Par Franck GAVIOT BLANC

Déposée le 18 octobre 2019 à 09h20

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1

(20) M<sup>r</sup> GAVIOT - BUNAC FICK - Arroyo Viejo - S<sup>t</sup> Bois.

Est propriétaire d'une maison située sur la parcelle 791 (69 chemin des moulins à S<sup>t</sup> Bois). Afin d'augmenter la surface de sa résidence principale, il souhaite qu'une partie de la parcelle 793 (dont il est propriétaire) soit constructible. Il considère la partie hors zone arborable.

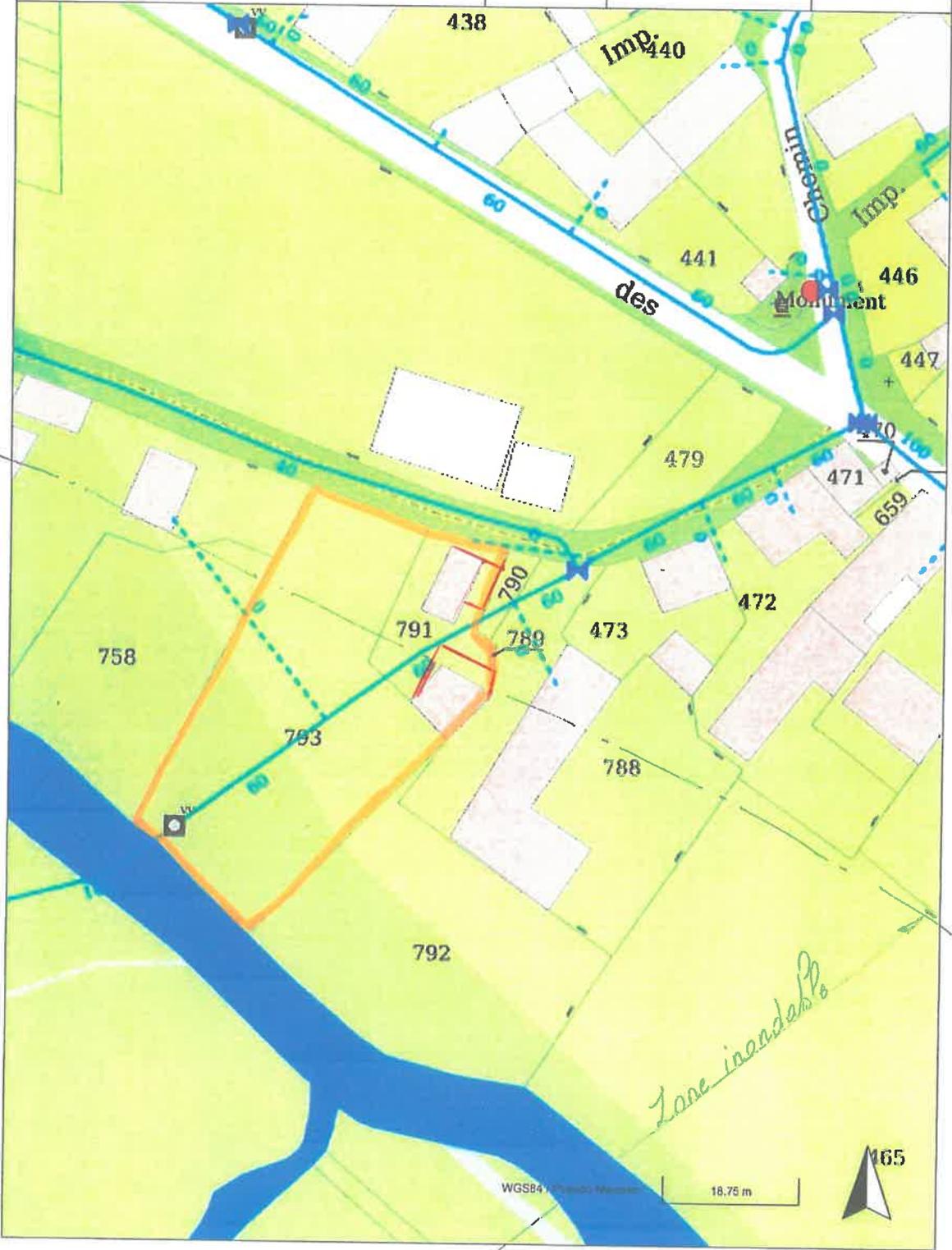
1 pièce jointe  
pour la situation



G. GAVIOT

GAVIOT

Plan Xmap	Arboys en Bugey		
	Echelle	Classe de précision	Date
	1 / 750		20/05/2019



Gorge inondée en 1990.

## Observation n°22 (Mairie d'Arboys en Bugey)

Par Dany DOUMA GENTIAL

Déposée le 18 octobre 2019 à 12h50

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1

GENTHIAL Denise  
GENTHIAL Marie-Claire  
DOUMA-GENTHIAL Dany  
458 route du Dauphiné  
Peyzieu  
01300 ARBOYS EN BUGEY

21

06.29.31.63.30

MAIRIE D'ARBOYS EN BUGEY

2/03/2018

**Objet : demande de classement terrains  
dans le cadre du PLU.**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre d'un projet immobilier dont l'un devrait être envisagé dans un délai court, nous demandons dans le cadre du nouveau PLU le classement en zone urbaine de deux terrains avec possibilité de construire.

- **Une partie de la parcelle 197** située dans le hameau même de Peyzieu entre deux habitations: une habitation très ancienne sise au 544 route du Dauphiné et l'autre construite en 1981 sise au 610 route du Dauphiné.

Ce terrain a été viabilisé dans le cadre de la construction de la maison située au 610 route du Dauphiné. Ce projet prévoit la construction d'une maison d'habitation dans l'alignement des deux autres habitations.

- **La parcelle 1233** (classée actuellement en 1AU) dans son intégralité avec une possibilité de construction d'une maison d'habitation le long de la voie communale n° 92, non proche des bâtiments agricoles situés sur la parcelle 193 et n'occasionnant pas une gêne au niveau de la maison familiale (vue, proximité..), une partie de la parcelle 1233 devant être rattachée à la maison familiale.

Ces deux parcelles semblent répondre aux critères de classement en zone urbaine.

Nous demandons également que nos autres terrains situés en zone 2AU puissent passer en zone 1AU.

Comme nous vous l'avons dit, Monsieur le Maire, lors de notre entrevue, nous avons été très surprises de constater que lors du PLU en 2001, malgré notre demande, **les terrains jouxtant la maison familiale** n'aient pas été classés en zone urbaine.

Nous vous remercions de l'attention que vous-même, le Conseil Municipal, porterez à notre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

Denise GENTHIAL

Marie-Claire GENTHIAL

Dany DOUMA-GENTHIAL

PJ : un plan annoté sur lequel figure le projet immobilier marqué d'un rectangle vert.

GENTHIAL Marie-Claire  
DOUMA-GENTHIAL Dany  
458 route du Dauphiné  
PEYZIEU  
01300 ARBOYS EN BUGEY

21<sup>a</sup>

Monsieur André MOINGEON  
Commissaire enquêteur  
Mairie  
place de la Mairie  
01300 ARBOYS EN BUGEY

Peyzieu, le 17 octobre 2019

**Objet : demande de classement de deux terrains  
dans le cadre du PLU**

Monsieur le Commissaire,

Nous nous permettons de vous solliciter afin d'obtenir le classement de deux terrains en zone urbaine.

- **une partie de la parcelle 197** située dans le hameau de Peyzieu entre deux habitations : une habitation sise au 544 route du Dauphiné et une autre habitation construite en 1981 sise au 610 route du Dauphiné. Une partie de cette parcelle représente « une dent creuse ». Ce terrain a été viabilisé dans le cadre de la construction de la maison sise au 610.

- **la parcelle 1233** (classée actuellement en 1AU) dans son intégralité avec une possibilité de construction d'une ou de plusieurs maisons d'habitation le long de la voie communale n° 92, parcelle faisant face à une construction très récente venant d'être achevée ou en cours d'achèvement. Au départ un projet d'une maison d'habitation était envisagé mais pour répondre aux directives en matière d'occupation des sols, plusieurs habitations peuvent être envisagées. Cette parcelle est dans le hameau de Peyzieu.

Ces deux parcelles répondent en tous points aux critères qui pourraient leur permettre d'être classées en zone urbaine. Cette démarche s'inscrit dans notre intérêt à agir puisqu'une habitation est destinée à l'habitation principale de l'une d'entre nous donc, à un besoin d'habitat.

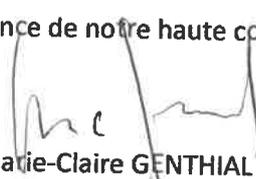
Nous nous voyons reprocher de ne pas avoir saisi l'occasion quand l'un des terrains était classé en 1AU.

Nous n'avons pas à évoquer nos problèmes personnels mais pour des raisons de santé, nous n'avons pu concrétiser un projet avant le nouveau PLU.

Nous vous joignons à cet effet la lettre adressée à Monsieur BERGER, Maire, qui a été faite suite à un rendez-vous lors duquel notre demande lui a été commentée. A ce rendez-vous, Monsieur BERGER avait déconseillé de faire une demande de certificat d'urbanisme opérationnel puisqu'un nouveau PLU était en cours de réalisation. Il avait bien compris l'importance de notre demande et avait expliqué que, compte tenu des directives actuelles, une partie de la parcelle 1233 pourrait sans doute être en zone urbaine pour une maison d'habitation mais que la parcelle pourrait être constructible qu'à la condition d'accueillir trois maisons d'habitation. Bien entendu, Monsieur le Maire, avait parlé au conditionnel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire, en l'assurance de notre haute considération.

  
Dany DOUMA-GENTHIAL

  
Marie-Claire GENTHIAL

## Observation n°23 (Mairie d'Arboys en Bugey)

Par Guillaume GINET

Déposée le 18 octobre 2019 à 10h15

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1

(22) M<sup>r</sup> GINET Guillaume. possède une maison en ruine  
 à SILLIGNY et la parcelle 729. 728 (Maison) 731 - 732 - 1244.  
 Il souhaite qu'une partie de parcelles soient construites  
 afin d'y édifier une maison. (Parcelle 729)

  
 GINET

## Observation n°24 (Mairie d'Arboys en Bugey)

Par Danièle et Serge LE DAIN

Déposée le 18 octobre 2019 à 10h40

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1

(23)

M M<sup>re</sup> LE-DAN Daniel et Serge.

Sont propriétaires des parcelles 614 et 1078 (ex 615)  
regardant que ces parcelles ne sont plus cadastrales  
étant donné qu'elles sont classées en zone Agricole.  
Ils seraient aussi en contact subversif pour  
ces parcelles en date du 5 mai 2014.

Ils souhaitent qu'elles soient cadastrées avec l'extension  
des réseaux tel que prévu sur le certificat d'urbanisme  
de mai 2014.



Serge Le DAN

D. Le Dan

Daniel Le Dan

(24)

## Observation n°25 (Mairie d'Arboys en Bugey)

Par Jean-Marc ANTHELME

Déposée le 18 octobre 2019 à 11h05

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1

26

M. ANTHELME Jean Marc. est agriculteur à

Rezé. Il épouse un fils et on sera également

agriculteurs. Ils ne souhaitent pas l'extension de la carrière

telle que même au PDU car trop coûteuse.

Après les offices à avec extension modérée pour  
des besoins locaux pas perturber la mappe phéatigue.

Une délimitation est proposée par le MASSAPE

de la zone avec 18 mètres (les plus proches riverains)

et circulation normale (Bruit, fossière)

Anthelme Jean-Marc



## Observation n°26 (Mairie d'Arboys en Bugey)

Par Ingrid BORGEY JACOB

Déposée le 18 octobre 2019 à 11h30

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1

25 - M<sup>re</sup> BOISSEY - JACOB - Inquil. ~~de~~ propriétaires des  
 parcelles 61360 et 61378 comprise que les deux  
 parcelles de ces parcelles sont maintenant en  
 zone cadastrale comme dans l'acte PLU.

Document joint N° 25.  
 Cela permet de savoir l'autorité professionnelle de  
 M. BOISSEY (Exportateur Forestier) pour effectuer les travaux  
 de stackage.

  
 M<sup>re</sup> BOISSEY - JACOB.

Ingrid BORGEY-JACOB  
Aurélien JACOB  
131 chemin de la planta  
Sillignieu  
01300 ARBOYS EN BUGEY  
06 24 43 71 97  
[Ingrid.borgey@live.fr](mailto:Ingrid.borgey@live.fr)

26

N°25

à Commune d'ARBOYS-EN-BUGEY  
Enquête publique conjointe  
Révision PLU/Mise à jour Zonage  
Assainissement

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis propriétaire des parcelles Section C 1340 et C 1338 lieu-dit LES CHARDONNETS feuillet 000 C 05 000 C 06, parcelle située à Sillignieu/ARBIGNIEU commune d'ARBOYS-en-Bugey, Chemin de la Planta.

Cette parcelle m'a été donnée en 2013 par ma mère Maryse Perrier Borgey, qui en est propriétaire suite à la donation de sa propre mère et au rachat de parts à son frère et ses sœurs.

La parcelle C 1334 est située dans son intégralité dans la zone U du PLU actuel, et nous demandons à ce qu'elle soit maintenue ainsi.

La parcelle C 1338 est en une partie située dans la zone U du PLU actuel, et l'autre partie est en zone As. La parcelle C 1338 a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme CU 001 015 18 C0013 pour la construction d'un bâtiment pour abriter du matériel. Ce CU a été accordé le 25 juillet 2018. Nous demandons que la partie constructible soit maintenue et le CU en cours de validité pris en compte.

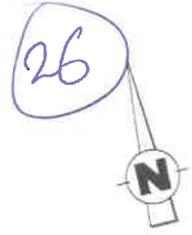
Par ailleurs, nous avons compris que le PLU prévoyait de limiter l'extension des zones constructibles sur la périphérie de la commune, et privilégiant la constructibilité des « dents creuses ». Il nous semble important de considérer comme « dents creuses » les parcelles 1245 et 1336, et de les maintenir constructibles comme sur le PLU actuel. Une partie de la parcelle C 1337 est également considérée constructible dans l'actuel PLU, et nous souhaiterions qu'elle soit maintenue comme telle.

Pour finir, les habitations du chemin de la planta ne sont pas desservies par l'assainissement collectif prévu par la commune ; nous demandons que la réflexion portée par la révision du PLU puisse prévoir la desserte de l'assainissement collectif pour les parcelles maintenues constructibles sur la commune.

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire, de prendre en considération ces éléments pour le maintien de ma parcelle dans la zone constructible du futur PLU révisé.

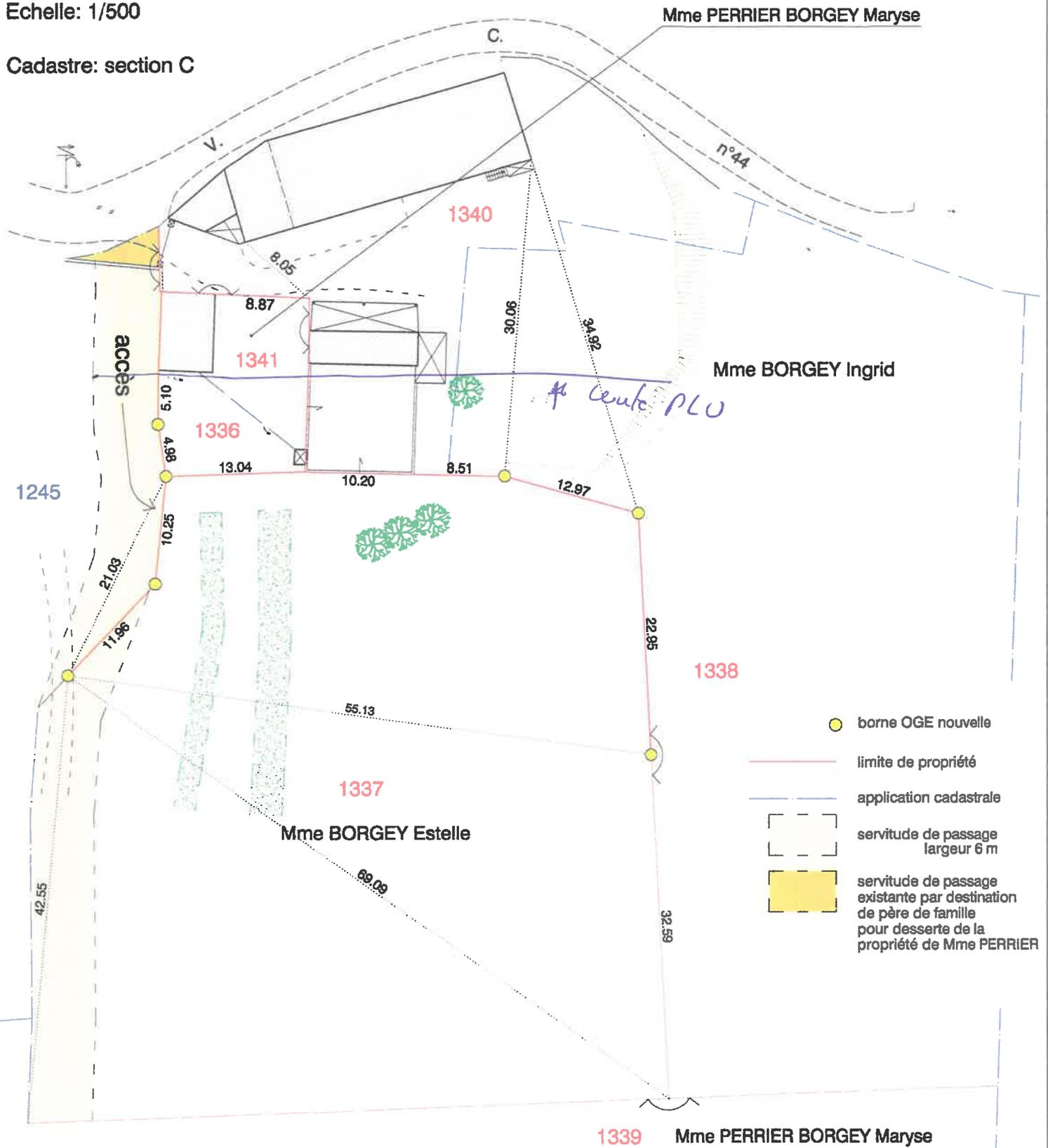
Ingrid BORGEY JACOB

PLAN DE DIVISION



Echelle: 1/500

Cadastre: section C

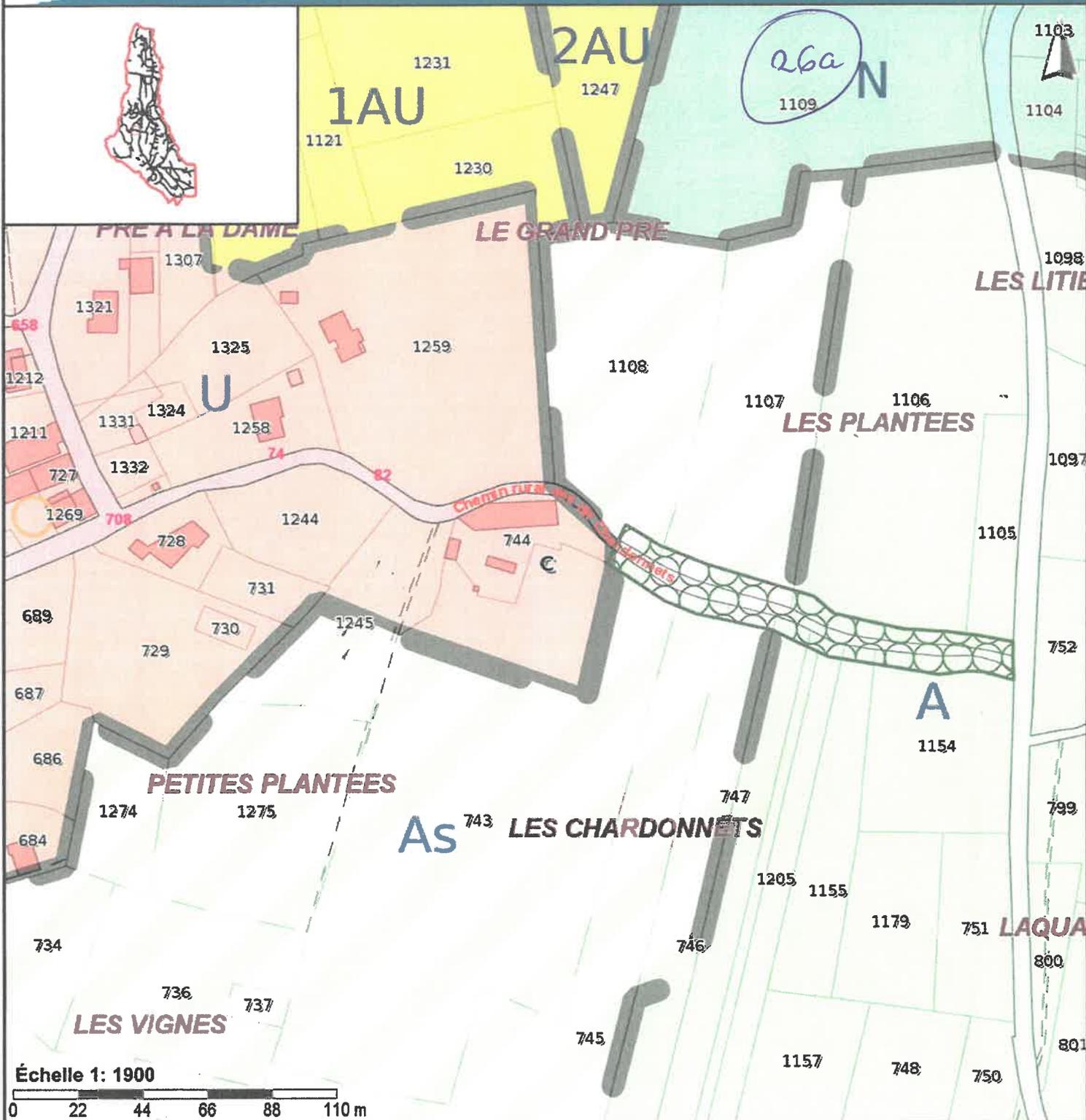


-  borne OGE nouvelle
-  limite de propriété
-  application cadastrale
-  servitude de passage largeur 6 m
-  servitude de passage existante par destination de père de famille pour desserte de la propriété de Mme PERRIER

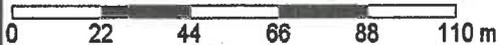
NB: Les limites cadastrales sont représentées uniquement à titre indicatif car elles n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.

# ARBIGNIEU

SIRAP  
au tor :



Échelle 1: 1900



## Cadastre

Communes

Parcelles

### Batiments

Bâtiment en dur

Construction légère

### Sections cadastrales

Section cadastrale

Section cadastrale

Michèle PERRIER  
80 Place du Lavoir  
Romagnieu  
01260 ARVIERE en Valromey  
06 73 95 10 18

Vendredi 18 octobre 2019

26c

Maryse PERRIER BORGEY  
394 Route du Stade  
01300 COLOMIEU  
04 79 81 47 15/ [maryse.perrierborgey@orange.fr](mailto:maryse.perrierborgey@orange.fr)

Françoise PERRIER MELLET  
270 Route du Moulin  
01300 COLOMIEU  
06 19 06 49 81 [/f.permel@gmail.com](mailto:f.permel@gmail.com)

Bernard PERRIER  
347 Route du Vernay  
01300 COLOMIEU  
04 79 81 04 19/ [bernard\\_perrier@orange.fr](mailto:bernard_perrier@orange.fr)

à Commune d'ARBOYS-EN-BUGEY  
Enquête publique conjointe  
Révision PLU/ Zonage Asst

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes propriétaires en INDIVIS de la parcelle Section C n° 1245 lieu-dit LES CHARDONNETS feuillet 000 C 05 000 C 06, située à Sillignieu/ARBIGNIEU commune d'ARBOYS-en-BUGEY, Chemin de la Planta.  
Cette parcelle nous a été donnée en 2009 par notre mère Hélène MELLET épouse PERRIER.

**Cette parcelle a une partie située dans la zone U du PLU actuel qui va donc être révisé. Nous demandons le maintien de cette parcelle dans la zone constructible du futur PLU de la commune.**

Nous rappelons en outre que :

- \*cette parcelle est non exploitée depuis longtemps
- \*le réseau d'eau est à proximité (réseau communal)
- \*le réseau électrique est à proximité (EDF/ENEDIS)
- \*il n'y a pas d'assainissement collectif mais il en est de même pour toutes les maisons du Chemin de la Planta ; par ailleurs, la superficie de la parcelle permet la mise en place d'un assainissement individuel.
- \*accès : cette parcelle est déjà desservie par une sortie sur le Domaine Public

**\*De plus**

- 1) cette parcelle est située entre deux parcelles déjà construites et constitue ce qu'il est d'usage d'appeler une « dent creuse » ;**
- 2) l'autre rive du Chemin de la Planta est construite en continuité en face de cette parcelle ;**
- 3) il n'y a aucun frais supplémentaire pour la commune.**

Nous vous remercions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de prendre en considération ces éléments pour le maintien de notre parcelle dans la zone constructible du futur PLU révisé.

Signatures :

Michèle PERRIER Maryse PERRIER BORGEY Françoise PERRIER MELLET Bernard PERRIER

Estelle BORGEY  
394 Route du Stade  
01300 COLOMIEU  
Tél : 06 14 91 93 60  
Mail : [estelle.borgey@gmail.com](mailto:estelle.borgey@gmail.com)

Vendredi 18 octobre 2019

26d

à Commune d'ARBOYS-EN-BUGEY  
Enquête publique conjointe  
Révision PLU/Mise à jour Zonage  
Assainissement

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis propriétaire de la parcelle Section C 1337 lieu-dit LES CHARDONNETS feuillet 000 C 05 000 C 06, parcelle située à Sillignieu/ARBIGNIEU commune d'ARBOYS-en-Bugey, Chemin de la Planta (voir les copies de l'extrait du plan cadastral fourni en mairie le 20/03/ 2018).

Cette parcelle m'a été donnée en 2013 par ma mère Maryse Perrier Borgey, qui en est propriétaire suite à la donation de sa propre mère et au rachat de parts à son frère et ses sœurs. *(estimation notariée faite en fonction de la constructibilité de la parcelle).*

**Cette parcelle a une partie située dans la zone U du PLU actuel qui va donc être révisé. Cette parcelle a fait l'objet d'une déclaration préalable CERFA 13702- 01 /DP 001 015 12 C0001 par M.Allamanno, géomètre expert, le 21 février 2012 avec autorisation de la mairie du 27 mars 2012.**

**Je demande donc le maintien de cette parcelle dans la zone constructible du futur PLU de la commune.**

Je rappelle que :

- \*cette parcelle est non exploitée depuis longtemps
- \*le réseau d'eau est à proximité (réseau communal)
- \*le réseau électrique est à proximité (EDF/ENEDIS)
- \*il n'y a pas d'assainissement collectif mais il en est de même pour toutes les maisons du Chemin de la Planta; et par ailleurs la superficie de la parcelle permet la mise en place d'un assainissement individuel.
- \*accès : tel que prévu avec les propriétaires concernés par le géomètre expert et dans la donation, la parcelle 1337 est desservie par la sortie déjà existante sur le Domaine Public pour la parcelle 1245 (elle-même en zone U du PLU actuel)
- \*cette parcelle est limitrophe d'une parcelle déjà construite et l'autre rive du chemin de la Planta est construite en continuité dans cette zone**
- \*il n'y a aucun frais supplémentaire pour la Commune**

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire, de prendre en considération ces éléments pour le maintien de ma parcelle dans la zone constructible du futur PLU révisé.

Signature : Estelle BORGEY

## Observation n°27 (Mairie d'Arboys en Bugey)

Par Maryse PERRIER BORGEY

Déposée le 18 octobre 2019 à 11h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1

Maryse PERRIER BORGEEY  
394 Route du Stade  
01300 COLOMIEU  
04 79 81 47 15/ [maryse.perrierborgey@orange.fr](mailto:maryse.perrierborgey@orange.fr)

Vendredi 18 octobre 2019

266

à Commune d'ARBOYS-EN-BUGEY  
Enquête publique conjointe  
Révision PLU/ Zonage Asst

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis propriétaire des parcelles section C n° 1336 et 1341 lieu-dit LES CHARDONNETS feuillet 000 C 05 000 C 06, située à Sillignieu/ARBIGNIEU commune d'ARBOYS-en-BUGEY, Chemin de la Planta.

Ces parcelles m'ont été données en 2009 par ma mère Hélène MELLET épouse PERRIER.

**Ces parcelles sont situées dans la zone U du PLU actuel qui va donc être révisé.**

**Je demande le maintien de ces parcelles dans leur intégralité dans la zone constructible du futur PLU de la commune.**

Je rappelle en outre que :

\* **ces parcelles sont déjà en partie construites ;**

\*elles sont desservies par les réseaux d'eau et d'électricité

\*il n'y a pas d'assainissement collectif mais il en est de même pour toutes les maisons du Chemin de la Planta ;

\*accès : ces parcelles sont déjà desservies par une sortie sur le Domaine Public

\* de plus, il n'y a aucun frais supplémentaire pour la commune.

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de prendre en considération ces éléments pour le maintien de ces parcelles dans la zone constructible du futur PLU révisé.

Signature :

Maryse PERRIER BORGEEY

Michèle PERRIER  
80 Place du Lavoir  
Romagnieu  
01260 ARVIERE en Valromey  
06 73 95 10 18

Vendredi 18 octobre 2019

Maryse PERRIER BORGEY  
394 Route du Stade  
01300 COLOMIEU  
04 79 81 47 15/ [maryse.perrierborgey@orange.fr](mailto:maryse.perrierborgey@orange.fr)

Françoise PERRIER MELLET  
270 Route du Moulin  
01300 COLOMIEU  
06 19 06 49 81 / [f.permel@gmail.com](mailto:f.permel@gmail.com)

Bernard PERRIER  
347 Route du Vernay  
01300 COLOMIEU  
04 79 81 04 19/ [bernard\\_perrier@orange.fr](mailto:bernard_perrier@orange.fr)

à Commune d'ARBOYS-EN-BUGEY  
Enquête publique conjointe  
Révision PLU/ Zonage Asst

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes propriétaires en INDIVIS de la parcelle Section C n° 1245 lieu-dit LES CHARDONNETS feuillet 000 C 05 000 C 06, située à Sillignieu/ARBIGNIEU commune d'ARBOYS-en-BUGEY, Chemin de la Planta.  
Cette parcelle nous a été donnée en 2009 par notre mère Hélène MELLET épouse PERRIER.

**Cette parcelle a une partie située dans la zone U du PLU actuel qui va donc être révisé. Nous demandons le maintien de cette parcelle dans la zone constructible du futur PLU de la commune.**

Nous rappelons en outre que :

- \*cette parcelle est non exploitée depuis longtemps
- \*le réseau d'eau est à proximité (réseau communal)
- \*le réseau électrique est à proximité (EDF/ENEDIS)
- \*il n'y a pas d'assainissement collectif mais il en est de même pour toutes les maisons du Chemin de la Planta ; par ailleurs, la superficie de la parcelle permet la mise en place d'un assainissement individuel.
- \*accès : cette parcelle est déjà desservie par une sortie sur le Domaine Public
- \*De plus

- 1) cette parcelle est située entre deux parcelles déjà construites et constitue ce qu'il est d'usage d'appeler une « dent creuse » ;
- 2) l'autre rive du Chemin de la Planta est construite en continuité en face de cette parcelle ;
- 3) il n'y a aucun frais supplémentaire pour la commune.

Nous vous remercions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de prendre en considération ces éléments pour le maintien de notre parcelle dans la zone constructible du futur PLU révisé.

Signatures :

Michèle PERRIER Maryse PERRIER BORGEY Françoise PERRIER MELLET Bernard PERRIER

Estelle BORGÉY  
394 Route du Stade  
01300 COLOMIEU  
Tél : 06 14 91 93 60  
Mail : [estelle.borgey@gmail.com](mailto:estelle.borgey@gmail.com)

Vendredi 18 octobre 2019

26d

à Commune d'ARBOYS-EN-BUGEY  
Enquête publique conjointe  
Révision PLU/Mise à jour Zonage  
Assainissement

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis propriétaire de la parcelle Section C 1337 lieu-dit LES CHARDONNETS feuillet 000 C 05 000 C 06, parcelle située à Sillignieu/ARBIGNIEU commune d'ARBOYS-en-Bugey, Chemin de la Planta (voir les copies de l'extrait du plan cadastral fourni en mairie le 20/03/2018).

Cette parcelle m'a été donnée en 2013 par ma mère Maryse Perrier Borgey, qui en est propriétaire suite à la donation de sa propre mère et au rachat de parts à son frère et ses sœurs. (estimation notariale faite en fonction de la constructibilité de la parcelle).

Cette parcelle a une partie située dans la zone U du PLU actuel qui va donc être révisé. Cette parcelle a fait l'objet d'une déclaration préalable CERFA 13702-01 /DP 001 015 12 C0001 par M.Allamanno, géomètre expert, le 21 février 2012 avec autorisation de la mairie du 27 mars 2012.

**Je demande donc le maintien de cette parcelle dans la zone constructible du futur PLU de la commune.**

Je rappelle que :

- \*cette parcelle est non exploitée depuis longtemps
- \*le réseau d'eau est à proximité (réseau communal)
- \*le réseau électrique est à proximité (EDF/ENEDIS)
- \*il n'y a pas d'assainissement collectif mais il en est de même pour toutes les maisons du Chemin de la Planta; et par ailleurs la superficie de la parcelle permet la mise en place d'un assainissement individuel.
- \*accès : tel que prévu avec les propriétaires concernés par le géomètre expert et dans la donation, la parcelle 1337 est desservie par la sortie déjà existante sur le Domaine Public pour la parcelle 1245 (elle-même en zone U du PLU actuel)
- \*cette parcelle est limitrophe d'une parcelle déjà construite et l'autre rive du chemin de la Planta est construite en continuité dans cette zone
- \*il n'y a aucun frais supplémentaire pour la Commune

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire, de prendre en considération ces éléments pour le maintien de ma parcelle dans la zone constructible du futur PLU révisé.

Signature : Estelle BORGÉY

Estelle Borgey

## Observation n°28 (Web)

Par Nadine Giraud

Déposée le 23 octobre 2019 à 15h35

Monsieur le commissaire enquêteur.

Sur le projet du nouveau PLU, je constate avec stupéfaction l'on nous prive de la totalité de notre terrain constructible, terrain à l'intérieur du village, jouxtant notre maison et desservi par les réseaux, même notre parking est annexé!! L'ensemble de ce bien à été acquis par le fruit de notre travail et nous aimerions que nos fils puissent jouir de celui-ci.

Je vous demande donc de reconsidérer ce découpage afin que nous ne soyons pas complètement spoliés. Je réclame un équilibre, une équité pour ne pas être les grands perdants de ce projet.

Bien à vous Nadine Giraud

Ps je vous invite à venir par vous même constater la légitimité de ma demande.

## Observation n°29 (Web)

Par Isabelle ~~CAISE~~

CASSO

Déposée le 24 octobre 2019 à 14h06

Je souhaite partager les observations de l'association ASSAPE déposées en mairie le 17/10/2019 à 14H50 par Madame Claudine Codex, observations auxquelles je m'associe.

## Observation n°30 (Mairie déléguée de Saint Bois)

Par Marie-Hélène et Michel MOLLEX

Déposée le 24 octobre 2019 à 09h00

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1

(27) - Ouverture de la Penonance à la mairie de St Bois à Stos. Le 24/10/2019  
 M<sup>me</sup> et M<sup>r</sup> MOLEX Marie Hélène et Michel. Propriétaires des parcelles 375 et 372. souhaitant que ces parcelles soient constructibles. Elles ont accolés à leur une construction sur le village de St Bois  
 Les mémoires de construction sur Saint Bois Village ont trop esthétiques

~~MOLEX~~  
 Marie Hélène MOLEX Michel MOLEX

(30)

## Observation n°31 (Mairie déléguée de Saint Bois)

Par M. COURTIAL

Déposée le 24 octobre 2019 à 09h30

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1

(28)

M: CARVAL. représentait le carrière ex ploubat

Grise et l'occino.

- Sachant le montant de l'actif de la carrière -  
 dans pour l'emploi (150) et la fourniture des tissu  
 local. En matière de matériaux de construction  
 le projet de réédification pour une pente au chemin serait  
 recommander à cette entreprise.

- la fin d'exploitation est prévue en 2023 - le délai  
 destruction écarté long, il recommande une réalisation  
 des P.L.U. tel que proposé dans sa réédification

F. COVATTE



## Observation n°32 (Mairie déléguée de Saint Bois)

Par Charlotte et Victor GERVASONI

Déposée le 24 octobre 2019 à 10h10

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1

29

M<sup>lle</sup> GERVASONI Charlotte et Victor. Présidente

M<sup>me</sup> au CROZET.

Ils indiquent que le projet de lotissement prend

de la courbe côté de la route. OAP N°3 Zone AUb n'est

pas judiciaire. En effet les eaux pluviales se

écoulent dans cet endroit pour rejoindre une zone

hermiche voisine. Ce flux d'eau pluviale est augmenté

en certaines périodes de l'année par le débit important

d'une orage.

Ils souhaitent que cette contrainte soit prise en compte

dans ce PLU.

Jane

C. GERVASONI

Charlotte  
Victor

32

## Observation n°33 (Mairie déléguée de Saint Bois)

Par Pierre DULLIAND

Déposée le 24 octobre 2019 à 10h45

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1



## Observation n°34

Déposé le 25 Octobre 2019

Par VEREL Gérôme

En tant que Directeur d'Exploitation de la société FONTAINE TP, je souhaite apporter mon soutien au projet d'extension de la zone carrières : nous sommes directement dépendants des carrières GRACE & PICCINO pour notre activité de travaux publics. J'attire votre attention sur le fait que nos 70 emplois seraient en péril si nous n'avions plus cet outil de travail. Un refus de cette extension signifierait également un transport des matériaux depuis des zones de production plus éloignées (hausse des prix des chantiers des collectivités publiques et particuliers sur le secteur Bugey Sud, augmentation des camions sur les routes...).

---

---

## Observation n°35

Déposé le 25 Octobre 2019

Par DOMPS Roland

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents joints.

---

---

# Documents associés

Observation n°35

le 25 - 10 - 2019

à 9h 40

Roland DUMPS

15

31

dépense 4 feuillets concernant le

- Périmètre des carrières

- Parc photovoltaïque

projet P L U (en présence de

Mme Cécile Clément



Monsieur et Madame DOMPS  
22 place de la Chapelle  
PEYZIEU - ARBOYS EN BUGEY  
01300 ARBOYS EN BUGEY

Peyzieu le 24.10.2019.

Monsieur André MOINGEON  
COMMISSAIRE ENQUETEUR  
Maire d'ARBOYS EN BUGEY  
Place de la Mairie  
01300 ARBOYS EN BUGEY

Concerné: le projet PLU d'ARBOYS EN BUGEY

1° - Zone carrières ..

Nous habitons le hameau de PEYZIEU et nous nous inquiétons fortement du projet de carrières dans le nouveau PLU ..

Monsieur le maire de la commune a proclamé lors des réunions du conseil municipal et à qui voulait l'entendre: "pas de voie ferrée, pas de nouveau carrière".  
Tout le monde savait officiellement (la ECBS - la commune d'ARBOYS EN BUGEY - etc) que réseau ferré ne remettrait jamais la voie ferrée, VIRIEU LE GRAND - PEYRIEU, en service. Alors pourquoi rajouter 50 ha de zone carrières au détriment des terres agricoles quand 63 ha sont déjà en cours d'exploitation - soit un total de 113 ha? Veut-on faciliter la venue d'un 3<sup>ème</sup> carrière? Est-ce que nos élus ont pensé aux nuisances apportées aux habitants de PEYZIEU! (pertes des valeurs immobilières, plus de poussières, plus de camions et de bruit.)

000/000

La carrière serait à 250 m des maisons et non à 650 m comme écrit dans le PLU. Je rappelle aussi que plusieurs PPA ont émis des avis défavorables ou réservés sur le sujet (CCBS, SCOT, ville de BELLEVY)

Je souligne que M le Maire Délégué de la commune de ST BOIS a signé favorablement pour le nouveau PLU d'ARBOYS EN BUGEY alors qu'il a signé un avis défavorable de la CCBS, étant le président de celle-ci - Cherchez l'erreur !!!!

L'arrivée d'un 3<sup>ème</sup> carriériste entraînerait un trafic supplémentaire des camions donc plus de nuisances sonores et polluantes et aussi la déformation de la chaussée.

La zone carrière repose sur une nappe phréatique inestimable - Avec l'enfouissement des déchets inertes (mais pratiquement incontrôlables) une pollution de cette nappe aurait des conséquences dramatiques pour l'alimentation en eau potable de 6 communes du BAS BUGEY - le seul et unique captage se trouve à BRENS -

## 2<sup>o</sup> Parc photovoltaïque -

Nous ne sommes pas contre l'idée d'un parc photovoltaïque mais nous sommes contre le choix de l'emplacement de celui-ci dans le projet du PLU -

a) Je constate que le zonage retenu : 10 ha pour 10 ha exploités n'est pas le même que présenté lors de la 2<sup>ème</sup> réunion publique d'avril 2019 soit 30 ha pour 15 à 20 ha exploités - Je considère donc ce volte-face être une tromperie pour les citoyens que nous sommes -

b) Le zonage du parc photovoltaïque est placé le long et au dessus du village de ST BOIS donc sur la montagne de Bécu - 10 ha vont être déboisés et la flore détruite, ce qui va à l'encontre des problèmes actuels tel que,

b) le réchauffement climatique, l'environnement et la biodiversité. Une fois détruite, plus rien ne retiendrait les eaux de ruissellement de la montagne avec, peut-être, de graves conséquences pour le village de ST BOIS.

c) Le zonage du parc photovoltaïque est situé à quelques mètres d'un rucher rare, répertorié bâtiment à valeur patrimoniale. Il faut savoir qu'il n'y a que 3 ruchers de construction identique en Europe (ST BOIS, GENEVE, NANTOUF). Je suis moi-même apiculteur amateur et détruire la flore de la montagne pour implanter un parc photovoltaïque serait une atteinte à nos abeilles (80% des insectes pollinisateurs dans le monde sont des abeilles). Nous savons tous que sans abeilles la survie sur la terre serait impossible.

d) Une zone ZNIEFF d'environ 9 ha est incluse dans le zonage du parc photovoltaïque. C'est une zone protégée donc impossible d'y implanter quoi que ce soit.

e) Dans le rapport de présentation, page 28, une belle photo de parc photovoltaïque a été mise. Le terrain est plat, la pelouse est bien verte, est-ce pour attirer notre regard sur la beauté du projet? Cette très belle photo ne représente en aucun cas la réalité avec le présent projet de PLU. Dois-je encore prouver cela pour une trompette?

Conclusion:

Nous estimons que ce parc photovoltaïque serait un non-sens et irait à l'encontre des habitants du village, à l'encontre du réchauffement climatique et de la biodiversité. Il contribuerait aussi à accélérer la mortalité de nos abeilles et par conséquent de nous-mêmes.

Depuis un certain temps, un grand chantier de terrassement est en cours à environ 500 m du village de PEYZIEU de terrain appartient à M Philippe. D'après M le maire d'ARBOYS EN BUGEY, 6000 m<sup>2</sup> seraient goudronnés afin de faire une plateforme pour le traitement des déchets vert, de bois en vue de fabriquer du compost. Une base est mise en place pour le pesage des camions, à l'arrivée et au départ de ceux-ci.

La commune n'a aucun droit de regard sur ce chantier car le terrain est, soit-disant, classé en zone agricole, seule le DREAL peut et a donné son accord. Ces travaux coûteront, quand même, la modique somme de 10000 € euro à la commune pour la mise en viabilité du chantier (dit M le Maire).

Encore une fois on rajoute des camions sur de petites routes avec toutes les conséquences que cela amène.

Nous ne parlons pas non plus des odeurs dégagées par la fermentation des déchets, des risques de pollution, des risques d'incendie.

De plus la commune n'a pas caché que le propriétaire avait l'intention de créer, à plus ou moins long terme, une usine de méthanisation qui traiterait, entre autre, les boues des stations d'épuration environnantes. Il faut savoir que ces boues sont déjà largement répandues sur les terres agricoles et qu'à ce moment l'air devient irrespirable. Alors qu'en sera-t-il avec cette usine de méthanisation.

Pour finir, je constate que le joli petit village de PEYZIEU devient la poubelle de la commune - Carrieres au sud, montagne de déchets verts à l'est, parc photovoltaïque à l'ouest et épandage des boues dans les terres agricoles - Que diraient nos élus si de telles misères étaient à deux pas de leurs portes ? Il est vrai que ceux-ci habitent dans les villages voisins.

Nous ~~te~~ vous remercions Monsieur le commissaire supéieur, de prendre en considération toutes nos remarques et observations -

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations

Marina et Roland DOMPS

*Marina Doms*

*Roland Doms*

P.J : Plan de la zone carriera avec tracés jaune et rouge -

Lors de la consultation des conseillers, par M le Maire, la surface des carrières, à aucun moment, il n'a été question de la zone délimitée par les pointillés jaunes sur le plan ci-dessous. Ils m'ont eu que le choix du tracé rouge et le choix de la totalité de la zone verte. Le tracé jaune avait été pourtant demandé par un agriculteur de PEYZIEU afin de pouvoir continuer à travailler. Pourquoi ne pas en avoir tenu compte ? Il faut savoir que 6 conseillers sur 17 ont opté pour la zone rouge, les autres pour la totalité. Pour nous le tracé jaune (25 ha en plus) nous paraît un choix raisonnable qui permet de satisfaire aux besoins économiques des carrières existantes tout



en limitant les nuisances pour les habitants de PEYZIEU

## Observation n°36

Déposé le 26 Octobre 2019

Par Association ASSAPE

RV d'ASSAPE avec avec le Commissaire Enquêteur, M. André MOINGEON à la Mairie d'Arbignieu, le 24 Octobre 2019 à 11H.

Concernant l'extension des carrières de PEYZIEU/ARBIGNIEU, ASSAPE a confirmé son souhait de prise en compte

- du tracé rouge proposé par ses soins pour l'extension des carrières de PEYZIEU/ARBIGNIEU, tracé qui s'arrête strictement au G.R. (et pas au-delà)
- de son refus de l'arrivée d'un 3ème carrier,

et ce pour toutes les raisons exposées dans son courrier précédemment déposé dans le présent registre.

M. MOINGEON a bien noté ces doléances, précisant qu'il avait le matin même rencontré les carriers, lesquels se rangeaient aux demandes d'ASSAPE (du fait notamment de la non remise en service de la voie ferrée). Ces mêmes carriers l'ont également informé qu'ils avaient rencontrés les Membres d'ASSAPE pour concrétiser cet accord (ce qu'ASSAPE a confirmé). M. MOINGEON a indiqué qu'il rendrait donc son rapport de synthèse en tenant compte de ces éléments.

Concernant le parc photovoltaïque à ST BOIS, ASSAPE confirme :

- ne pas être favorable à l'implantation d'un tel parc à cet endroit précis (sur une montagne) pour toutes les raisons évoquées dans le courrier déposé précédemment dans le registre
- avoir constaté que le rucher "patrimoine apicole" n'est pas mentionné dans le PLU alors qu'il devrait faire partie des bâtiments à protéger du fait qu'il s'agit d'un patrimoine apicole de style rare ; de plus, il y a des ruches en activité dans et hors le rucher avec tous les inconvénients soulevés si on dérange leur environnement...
- que les sentiers actuels ne sont pas "carrossables" pour des engins et qu'il faudra les ouvrir au détriment de la biodiversité, de l'environnement etc ( sentier dans ZNIEFF type 1 inclus dans le zonage Nso alors que le PLU affirme l'inverse / cf courrier précédent
- que le zonage retenu par la Municipalité n'est pas celui présenté en réunion publique...

Il a également été confirmé à ASSAPE que si ce parc voit le jour, il serait sur le plat de la montagne, non visible par les habitants de ST BOIS / CROZET / VEYRIN puisque caché par un rideau d'arbres et que seuls les propriétaires impactés par la mise en place des panneaux (sur 10 ha) seraient défrayés à hauteur de 2.700 € par hectare et par an.

ASSAPE a donc bien compris que les 30 ha restant seront en Nso (zone solaire) mais sont là uniquement pour que la zone soit acceptée dans le PLU par besoin de "continuité" en zone montagne.

M. MOINGEON a pris acte.

---

---

## Observation n°37

Déposé le 29 Octobre 2019

Par TARDY Dominique

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je soussigné Dominique TARDY, directeur d'agence pour la Sté DUMAS TP sur le secteur Bugey-Sud, souhaite vous informer de l'importance des carrières d'ARBOYS EN BUGEY pour les salariés et clients de la Sté DUMAS TP .

Notre entreprise, installée sur Chazey-Bons (01), intervient essentiellement sur les communes de Belley et des environs, secteur sur lequel réside l'ensemble de ses 50 salariés.

Nous réalisons environ 8M€ de CA/an, auprès des collectivités (70%) , des entreprises industrielles (25%) et des particuliers (5%). Dans le cadre de l'exécution de nos chantiers, nous utilisons presque exclusivement les compétences de la Sté GRACE&PICCINO pour :

- Evacuer nos gravats inertes
- Recycler les bétons et enrobés
- Alimenter nos chantiers en matériaux (sable, graviers, Tout venant...)

A ce sujet, je souhaite vous faire part :

- Des excellentes relations que nous entretenons avec ce professionnel et ses salariés.
- De mon inquiétude si le PLU de la commune était totalement remis en cause et si l'extension des carrières n'était pas envisagée. Dans ce cas, nous n'aurions plus de solutions de proximité ce qui aurait un effet immédiat sur nos chantiers donc sur l'emploi de nos collaborateurs, et sur l'environnement puisque nous serions obligés de faire beaucoup plus de kilomètres pour répondre à nos besoins en décharge et granulats.

De plus, nos clients supporteraient une augmentation des coûts d'aménagements et de constructions qui les obligeraient à réduire, repousser ou annuler leurs investissements !

En conclusion, les carrières existantes sont un élément structurant du territoire non seulement pour notre entreprise, mais également pour l'ensemble des acteurs en lien avec le BTP sur le secteur de BELLEY.

Si la révision du PLU devait remettre en question leur extension il en découlerait impact négatif sur l'emploi direct et l'économie du territoire serait probablement très affectée.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes réflexions et vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes respectueuses salutations.

Dominique TARDY

---

---

## Observation n°38

Déposé le 29 Octobre 2019

Par DANIEL Gérard

L'extension de la carrière est une abberation pour plusieurs raisons :

Menace pour la nappe phréatique

Troubles par la noria de camions car la voie ferrée sera inutilisable n'étant pas aménagée.

Le comblement ensuite sera l'occasion de cacher des substances illicites malgré une surveillance assurée.

Laissons à usage local l'exploitation actuelle.

Pensons a laisser à nos générations futures un environnement comme nous l'avons trouvé.

---

---

## Observation n°39

Déposé le 31 Octobre 2019

Par PESENTI MARTINE

Mr le commissaire enquêteur, j'écris en tant que particulier, outre le non sens d'une extension de carrière aussi importante à 250 mètres des premières habitations dont je fais partie nous ferait subir des nuisances importantes -BRUIT-POUSSIÈRE- DEVALORISATION DU PATRIMONE- le réchauffement climatique avec des sécheresses de plus en plus récurrentes fait craindre que l'enfouissement de déchets ne vienne pollué la nappe phréatique alimentant en eau potable 6 communes du bassin Belleysan.

---

---

## Observation n°40

Déposé le 01 Novembre 2019

Par DELABY Patricia

Monsieur,

Habitante et propriétaire d'une maison au hameau de Peyzieu, je suis CONTRE l'extension de la carrière prévue dans le PLU.

Ce projet est aberrant ce sont des nuisances pour les habitants :

-Trop près des habitations (pollution visuelle) .

- Nuisances sonores et poussière.

- Augmentation du trafic camions.

- Perte de valeurs de nos maisons.

- Disparition des terres agricoles.

- Enfouissement de déchets "inertes" ??

et surtout Pollution possible de la nappe phréatique.

Pour les générations futures je ne souhaite pas l'extension de la carrière qui a déjà bien modifié notre environnement.

---

---

## Observation n°41

Déposé le 03 Novembre 2019  
Par CODEX Christan Claudine

Les PPA ont bien mis en évidence l'augmentation non raisonnable de la superficie carrière. Les Elus d'Arboys en Bugey n'ont pas tenu compte de l'argumentaire de l'Association Assape qui proposait un tracé permettant l'extension normale des carrières locaux existants. La voie ferrée abandonnée bien avant la prise de décision sur cette extension, aurait du la stopper. Nous souhaiterions qu'elle soit réduite au tracé rouge proposé par Assape.

En ce qui concerne le parc photovoltaïque sur St Bois, ce projet "sur une montagne" est mal situé pour être intégré dans un processus écologique dans l'air du temps. A ce sujet, nous aimerions pouvoir consulter, comme nous l'a confirmé être possible le Commissaire Enquêteur, la convention signés entre la Commune et l'entreprise choisie pour ce projet.

---

---

## Observation n°42

Déposé le 04 Novembre 2019

Par MIMMO Karine

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

---

# Documents associés

Observation n°42

ARBOYS EN BUGEY, le

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous soussignés, Karine MIMMO, Arnaud MOUDURIER, Stéphane METEYER, Philippe OBIN et Nicolas MARGUIN, salariés de la Sté carrière GRACE&PICCINO, souhaitons vous faire part de notre inquiétude si le PLU venait à être totalement remis en cause.

Effectivement, la pérennité de nos emplois dépend non seulement de notre professionnalisme mais également de l'autorisation d'exploitation donnée par les services de l'état. Si cette dernière était remise en cause, nous perdriions notre travail, avec toutes les conséquences qu'il en résulterait.

Nous vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Karine MIMMO



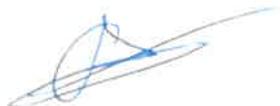
Arnaud MOUDURIER



Stéphane METEYER



Philippe OBIN



Nicolas MARGUIN



## Observation n°43 (Mairie d'Arboys en Bugey)

Par Salvatore VALLIAS

Déposée le 31 octobre 2019 à 16h13

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### **Document joint**

- Document n°1

32. 208 Rue du Pâli le 31.10.2014. M<sup>r</sup> VILLIERS SALVATORE

A l'attention du conseil Municipal.

A l'occasion de 2 réunions publiques concernant le P.L.U. vous m'avez pas présenté une carte précise sur les différentes zones classées, seulement un plan dont précisant qu'il fallait privilégier les terrains à l'intérieur du village pour des raisons d'accès aux services publics, à condition qu'il

ni y ait pas de créations de servitudes pour éviter les conflits de voisinage

Quelle surprise à la découverte de votre projet, imposant des zones et classes constructibles à l'extérieur du bourg et non constructibles à l'intérieur du village, contraire à vos déclarations.

Vos réunions auraient dû dévoiler vos projets avec toute la transparence souhaitable, pour informer la population de la façon la plus objective possible. (Pas nous en faire)

Comme par le passé, on fera de l'élevage dans le village zone N<sup>o</sup>. Pour le bien être des administrés, avec fruits du cop, de profitable, entendue les vaches, les chevaux, moutons etc...

Sur le plan présenté dans votre projet P.L.U., il n'est pas précisé ma parcelle 647 jardin qui jouxte la parcelle bâtie 430, remarque essentielle, cette parcelle (647 d'un le village) accessible par la voie publique et équipée de tous services publics) autre avantage, elle comporte une dent creuse; dans les plans P.L.U. aucun argument concret ne peut empêcher cette parcelle d'être ~~constructible~~ constructible. Surface (647 500m<sup>2</sup>) (N<sup>o</sup> 430 191m<sup>2</sup>) Terrain acheté constructible en 1986, cette parcelle est la même présentation que la vôtre. (Maire et adjoint) -

Villiers

## Observation n°44

Déposé le 04 Novembre 2019

Par Pich Helene

Je suis contre de projet d'agrandissement de la zone carriere comme mentionnée au PLU:

- augmentation de la pollution sonore liée au transport par camions.
- enfouissement ? Risque pour la nappe phréatique qui alimente tout le secteur de Belley et ses environs.
- pollution de l'air liée à l'exploitation du site.
- dévalorisation des maisons d'habitations qui se trouvent proches de la zone .

Pour toutes ses raisons, je proteste vivement mon mécontentement de cette mauvaise gestion politique.

---

---

## Observation n°45

Déposé le 04 Novembre 2019

Par Lemaini Delphine

Je manifeste mon désaccord pour ce projet d'agrandissement de la zone carrière:

- pollution environnementale ,bruit , poussière par une augmentation du trafic routier.

- dévalorisation immobilière .

- enfouissement par quels types de matériaux ?????

- impact écologique majeur concernant l'eau potable, la nappe phréatique sur cette zone qui alimente Belley et les communes environnantes.

Pour ses raisons, je dis stop à ce projet qui défigure notre campagne!!!!

---

---

## Observation n°46

Déposé le 04 Novembre 2019  
Par Gauthier Bernard et Éléonore

Nous sommes contre ce projet d'extension de la carrière pour les motifs suivants :

- impact très négatif sur la qualité de l'eau dû à l'enfouissement de matériaux dont on ne connaîtra pas l'origine !!!!
- nuisances sonores liées au trafic poids lourds.
- dévalorisation des biens immobiliers.

Nous manifestons notre désaccord , d'autant plus qu'il n'y aura aucune création d'emploi local.

---

---

## Observation n°47

Déposé le 05 Novembre 2019

Par DOUMA-GENTHIAL Dany

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je manifeste mon désaccord quant au projet d'extension de carrière prévu dans le nouveau PLU.

L'exploitation de granulats est bien entendu une nécessité mais ne doit pas s'étendre sur un périmètre engendrant des conséquences humaines et environnementales désastreuses. Des avis d'experts ont bien démontré les nuisances qu'engendrerait un tel projet. Cette extension devrait s'inscrire dans le cadre du développement durable. Aucun enjeu financier qu'il soit personnel ou collectif ne peut amener à sacrifier un village. Les habitants de Peyzieu se verront condamnés à vivre dans le bruit, la pollution, la poussière (Peyzieu est un village enclavé). Nous ne pouvons risquer de polluer notre nappe phréatique. L'eau est un élément précieux sur notre planète. L'enfouissement de matières inertes pose certains problèmes même si le dépôt de ces matières se fait selon la réglementation en vigueur. Accepterons-nous d'avoir une poubelle géante accueillant des matériaux de terrassement et/ou de démolition ? Considérés comme inertes dès lors que les ferrailles et divers déchets résiduels ont été séparés, ces matériaux sont stockés et les lixiviats sont susceptibles de concentrer des polluants entraînant un risque sanitaire qui devient très important après exploitation du site surtout dans le cas du retour de cultures agricoles. Comment expliquerons-nous aux générations futures que nous avons créé de toutes pièces un désastre environnemental ? Une limite d'extension de carrière comme l'a proposée l'association ASSAPE semble justifiée. Je vous remercie, Monsieur le Commissaire, de prendre en compte mon observation.

---

---

## Observation n°48

Déposé le 05 Novembre 2019

Par GUILLERMAIN FREDERIC

Bonjour,

je souhaite vous faire part de plusieurs points d'observation:

- les sonneries des engins de chantier des carrières existantes sont déjà audibles certains jours depuis notre domicile situé au 65 rue du Milieu au hameau de Peyzieu. Or les zones d'exploitation actuelles sont annoncées sur le PLU à 1 km du hameau. Le projet de nouveau zonage les amène aux portes du hameau, les nuisances seraient sonores seraient terribles.

- les déchets remblaiement dits inertes sont constituées en partie de déchets goudronneux d'ancienne routes, cimenteux provenant du secteur bâtiment, des déchets plastiques divers et déchets de plâtres chimiques ( il suffit de creuser pour le prouver). Cela constitue un danger et une destruction, pour la terre, l'eau ( nappe phréatique du bassin de Belley), le paysage. Les bennes de belle terre déposées en surface pour recouvrir les décennies de déchets enfuis ne changent rien à cette réalité, l'empoisonnement est en cours. La réglementation actuelle de contrôle des enfouissements de déchets en carrières n'assure en rien la sécurité sanitaire, il suffit de la consulter pour en être convaincu.

- Nous savons également d'expérience sur ce site même que les zone revégétalisées se révèlent complètement stériles. Elles sont sans doute du plus bel effet en image dans un powerpoint de salle de réunion mais dans le réel, cette zone remblayée est inerte. Cette plaine sera détruite en terme de paysage, la présidente du Scott n'y est pas favorable, et les inquiétude sont grandes pour la commission du projet gestion de l'eau du bassin de Belley concernant la nappe phréatique qui sera reliée à toutes les autres du bassin à terme.

- Enfin une dernière remarque, les champs de maïs d'agriculture intensives sur la zone actuelle présentent également un danger sanitaire immédiat par l'air pour les habitants et durables par l'empoisonnement des sols et de l'eau. Les pulvérisations nous ont poussé certains soirs de promenade à rebrousser chemin. Mais combien de fois ces pulvérisations ont eu lieu sans que nous nous en sommes rendu compte?..

Il serait grand temps que la collectivité assume enfin ses responsabilités sur les questions de sécurité sanitaire.

Cordialement,

Frederic Guillermain

---

---

## Observation n°49

Déposé le 06 Novembre 2019

Par ducarre bernadette

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

---

Le 23 mai 2013 Mr Perron, régisseur de l'eau à la mairie de Belley qualifiait la nappe phréatique de Peyzieu de TRESOR car profonde et de très grande qualité exploitée seulement au ¼ de sa capacité.

- L'approvisionnement en eau de la commune nouvelle d'Arbignieu est pour le moins tendu en périodes de sécheresse qui sont de plus en plus fréquentes.
- Pourquoi ne pas envisager de s'alimenter dans cette nappe qui ne dépend pas d'une hypothétique pluviométrie ou d'un enneigement de plus en plus rare.
- L'exploitation des carrières entraîne pollution par remblaiement soumis à l'autocontrôle. Qui est le plus capable de mettre en place ce système ?
- Quid de la responsabilité:
  - o En cas de pollution majeure face aux 6 communes consommatrice de l'eau
  - o De la dangerosité induite par le nombre de camions qui vont circuler sur des routes non adaptées, alors que le train devait être une priorité au projet et même une condition sine qua non
  - o Du coût sur les infrastructures
  - o Des nuisances provoquées par les poussières, le bruit, la transformation du paysage
  - o De l'impact sur la santé des habitants
  - o De la dévalorisation des propriétés
  - o La responsabilité incombe-t-elle aux signataires de ce projet ou à la communauté ?

Le PLU propose de boucher les dents creuses en créant une zone verte au milieu du village.

La densification de l'habitat à marche forcée augmente les problèmes de voisinage et risque de développer chez nous les complications de la ville sans les avantages. Les ressources en eau suffisent-elles ?

A quoi bon construire un habitat locatif sans infrastructure scolaire digne de ce nom, sans lieu récréatif pour les enfants, les ados.

Que vont-ils faire pour s'occuper dans ce village mort sans transport en commun, sans tissu social ou même la bibliothèque a du mal à survivre.

Ne doit-on pas dans un premier temps agir sur les « ruines » et les constructions non achevées.

Je ne suis pas convaincue que toutes ces transformations améliorent le « vivre ensemble » déjà malmené par la création de la commune Arboys en Bugey sans concertation et avec des promesses faites pour ceux qui ont voulu les croire.

Une commune au milieu de nulle part où toutes les habitations sont relativement proches des prairies ou de forêt non exploitées a-t-elle besoin d'un poumon vert en son centre!!

Qui doit y implanter un parc aménagé ?

## Observation n°50

Déposé le 06 Novembre 2019

Par ducarre bernadette

Le 23 mai 2013 Mr Perron, régisseur de l'eau à la mairie de Belley qualifiait la nappe phréatique de Peyzieu de TRESOR car profonde et de très grande qualité exploitée seulement au ¼ de sa capacité.

- L'approvisionnement en eau de la commune nouvelle d'Arbignieu est pour le moins tendu en périodes de sécheresse qui sont de plus en plus fréquentes.

- Pourquoi ne pas envisager de s'alimenter dans cette nappe qui ne dépend pas d'une hypothétique pluviométrie ou d'un enneigement de plus en plus rare.

- L'exploitation des carrières entraîne pollution par remblaiement soumis à l'autocontrôle. Qui est le plus capable de mettre en place ce système ?

- Quid de la responsabilité:

o En cas de pollution majeure face aux 6 communes consommatrice de l'eau

o De la dangerosité induite par le nombre de camions qui vont circuler sur des routes non adaptées, alors que le train devait être une priorité au projet et même une condition sine qua non

o Du coût sur les infrastructures

o Des nuisances provoquées par les poussières, le bruit, la transformation du paysage

o De l'impact sur la santé des habitants

o De la dévalorisation des propriétés

o La responsabilité incombe-t-elle aux signataires de ce projet ou à la communauté ?

Le PLU propose de boucher les dents creuses en créant une zone verte au milieu du village.

La densification de l'habitat à marche forcée augmente les problèmes de voisinage et risque de développer chez nous les complications de la ville sans les avantages. Les ressources en eau suffisent-elles ?

A quoi bon construire un habitat locatif sans infrastructure scolaire digne de ce nom, sans lieu récréatif pour les enfants, les ados.

Que vont-ils faire pour s'occuper dans ce village mort sans transport en commun, sans tissu social ou même la bibliothèque a du mal à survivre.

Ne doit-on pas dans un premier temps agir sur les « ruines » et les constructions non achevées.

Je ne suis pas convaincue que toutes ces transformations améliorent le « vivre ensemble » déjà malmené par la création de la commune Arboys en Bugey sans concertation et avec des promesses faites pour ceux qui ont voulu les croire.

Une commune au milieu de nulle part où toutes les habitations sont relativement proches des prairies ou de forêt non exploitées a-t-elle besoin d'un poumon vert en son centre!!

Qui doit y implanter un parc aménagé ?

---

---

## Observation n°51

Déposé le 06 Novembre 2019

Par Guenand Florence

Je réitère mon avis de citoyenne quant à ce projet d'extension de carrière, contre lequel je suis totalement opposée, pour des raisons évidentes liées aux dégradations écologiques qui s'ensuivront.

Les nuisances sonores accrues, l'augmentation du trafic des camions et SURTOUT le risque de pollution de la nappe phréatique lors de la phase d'enfouissement des déchets, risque le plus grave à court, moyen et long terme.

Les études nombreuses et récentes prouvent que la région est déjà auto-suffisante voire excédentaire pour l'extraction de granulats, il est donc assez facile de se rendre compte que cette extension de carrière servira surtout à enfouir des déchets dont nous ne voulons pas.

Je ne veux pas que ce qui nous reste de belle campagne, encore préservée, devienne une poubelle. Il en va de notre santé à tous, notre eau pure est bien trop précieuse pour la rendre impropre à la consommation!

---

---

## Observation n°52

Déposé le 06 Novembre 2019

Par DOUMA Marion

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'exploitation d'une carrière est une installation potentiellement dangereuse et il n'est pas envisageable de ne pas évoquer, entre autres, l'impact sur la santé.

La gestion du risque ne se traduit pas uniquement par le respect de la réglementation en vigueur. Il est important de tenir compte des conditions locales. L'extension d'une zone carrière à proximité immédiate du village de Peyzieu comporte certes des dangers (poussière, bruits, ...) pour la population mais constitue également une grave menace pour notre nappe phréatique. Nous parlons d'une carrière d'enfouissement.

L'exploitation actuelle fait déjà apparaître un paysage lunaire dégradant notre environnement.

Le principe de précaution s'impose spécialement aux pouvoirs publics qui doivent prendre en compte les impératifs de santé et de sécurité. Prendre une décision concernant une activité dont on peut raisonnablement penser qu'elle comporte un danger important pour la santé et la sécurité de la population, pour l'environnement, est bien une condamnation des générations actuelles et futures.

L'exploitation raisonnée par les carriers locaux devrait conduire à une extension limitée. La détermination de la zone carrière dans le nouveau PLU devrait tenir compte de l'évaluation du risque. Lors d'une réunion publique, un élu a bien dit "nous ne sommes pas inconscients" et a sous-entendu que la municipalité n'acceptera pas les limites demandées par les carriers. Pouvons-nous adhérer à l'argument de l'emploi compte tenu des dangers qu'une extension non limitée engendrerait ? Pouvons-nous nous réjouir de travailler en tuant le voisin ?

Nous sommes à l'heure de la concertation et la réflexion s'impose.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée.

PS : Maman et ma tante ont une propriété familiale à Peyzieu

---

---

## Observation n°53

Déposé le 06 Novembre 2019

Par BERGER Annie

Nous sommes propriétaires des parcelles ZA 41 - ZA 42 aux Eterres à Thoys d'une superficie de 4570m2 constructible à ce jour. Sur une partie de ce terrain nous avons notre habitation et ses annexes dont une ne figure pas sur le projet du nouveau PLU alors qu'elle se trouve bien sur Géoportail Urbanisme.

Dans le projet du nouveau PLU 2570m2 deviendront agricole, alors que ce terrain est plat, à proximité d'une route, des égouts, des branchements d'eau, d'électricité avec un accès direct par la parcelle 95.

En 1988 nous avons acheté ces deux parcelles d'une superficie de 4570m2 dont :

- 2570m2 en constructible

- 2000m2 en agricole

Lors de l'établissement de la carte communale de 1997 la totalité de ces deux parcelles est devenue constructible.

Que le projet du nouveau PLU nous enlève les 2000m2 que nous avons acheté en agricole, nous pouvons encore l'accepter, mais perdre 570m2 payés en constructible est inadmissible car au vu du nouveau traçage du PLU, la parcelle 92 voisine va se voir attribuer environ 350m2 de constructible alors qu'ils sont actuellement en agricole !!! bizarre non !!! et ce apparement pour tirer un trait droit sur la totalité des terrains, ce qui n'est pas logique puisque d'autres parcelles de la commune vont rester en biais, en triangle .... (voir plan joint).

Je demande donc au minimum le maintien en zone constructible des 570m2 mentionnés sur le plan joint (projet de révision du PLU).

Il est dommage que l'urbaniste chargée de la révision du PLU ne se soit pas déplacée pour avoir une vision plus objective des faits.

J'espère que ma requête se verra réserver une suite favorable.

Annie BERGER

PJ :

- Carte ZAC lors de l'achat de nos parcelles
- PLU actuel (géoportail de l'urbanisme)
- Projet de révision du PLU avec mes annotations

3 documents joints.

---

---

# Documents associés

Observation n°53



523

THOYS  
Thoys

VERGER DU MURIER

GRAND VERGER

POULETS

AUX ETERRES

LA BLANCHE

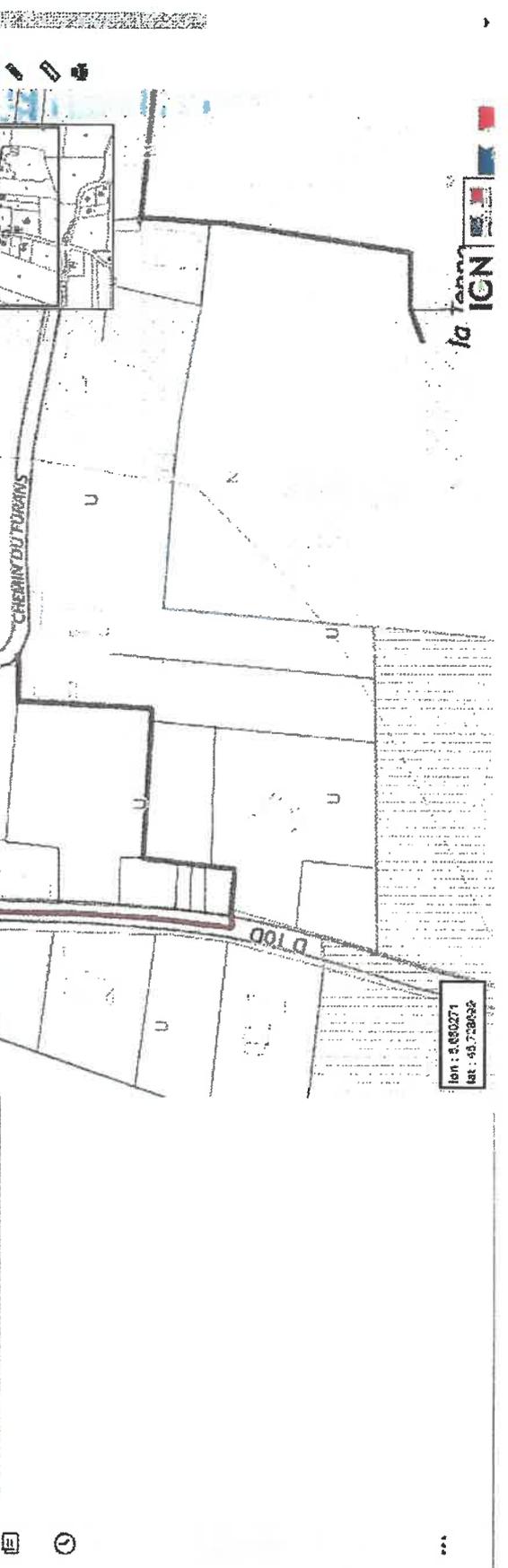
EN BIARNE

AUX OUVRES

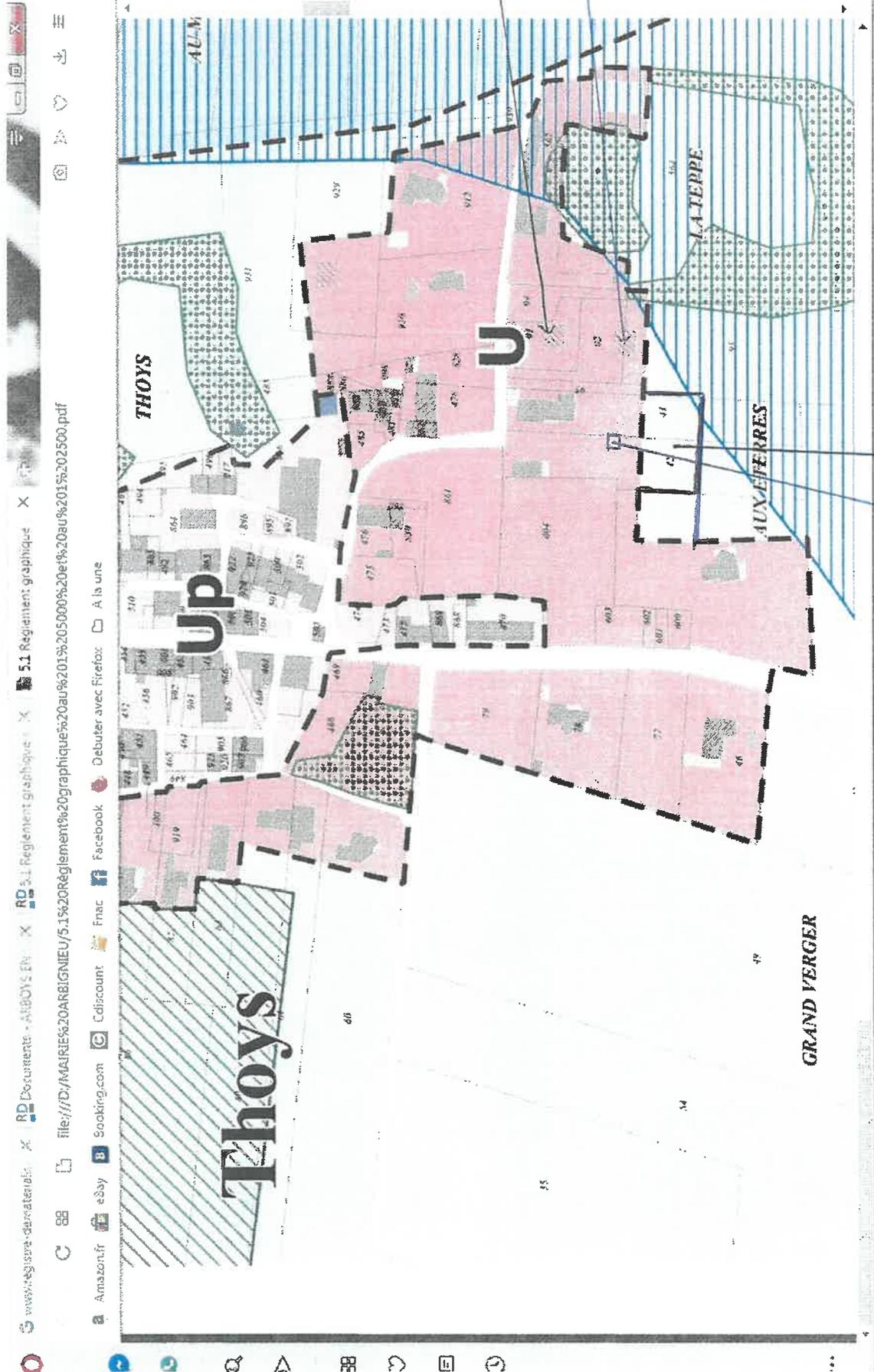
Au Mutin

AU MOULIN DE THOYS

ZAC



# PROJET nouveau PLU



A ct pour habitation sur curve

Cette habitation enchauffe est mal positionnée, elle se situe entièrement sur la parcelle 92

parcelles 2A 41 / 2A 42  
position ABAIDE  
jardin  
enchauffe  
A. LA GRENOSTAÏL

## Observation n°54

Déposé le 06 Novembre 2019  
Par NARDINI JEAN-PIERRE

Bonjour,

Nous vous adressons cette observation pour contester la modification du PLU envisagée sur notre parcelle n°1328, à savoir le passage en zone agricole alors que cette parcelle est à ce jour en zone constructible.

Nous avons acquis en 2007 deux parcelles de terrain, la n° 1326 et celle attenante n° 1328 pour une surface totale de 1000 m<sup>2</sup>. Vu la surface totale nous avons du opter pour une construction sur la parcelle n° 1326 afin de conserver une surface suffisante pour installer un abri de jardin, une piscine et son local technique

Le prix d'achat pour la totalité de ce terrain était conséquent mais nous souhaitions investir dans un village ou le cadre de vie était agréable et nous savions que ces deux parcelles nous permettraient de réaliser nos futurs projets d'aménagement.

A ce jour, nous savons que la commune doit passer certains terrains constructibles en zone agricole, et notamment les terrains non construits dont l'accès et la viabilisation sont compliqués et des terrains dit en "dents creuses" situés en coeur de village. Or, notre parcelle ne rentre pas dans ces descriptifs et nous habitons déjà sur cette parcelle. Nous devons installer un abri de jardin à l'automne et nous sommes entrain de réaliser des devis pour la pose d'une dalle et s'informer des démarches administratives. Un projet de piscine réfléchi depuis l'achat de ce terrain devait se concrétiser dans un ou deux ans.

Aussi nous contestons cette modification de zonage pour notre deuxième parcelle et vu la surface qu'elle représente, nous ne pensons pas que cela représente un grand intérêt pour la commune mais par contre cela anéantit tous nos projets familiaux pour lesquels nous travaillons chaque jour. Nous vous demandons donc officiellement d'annuler ce passage en zone agricole et de maintenir nos deux parcelles en zone constructible.

Monsieur et Madame NARDINI Jean-Pierre

---

---

## Observation n°55 (Web)

Par Marie-Claire GENTHIAL

Déposée le 7 novembre 2019 à 07h41

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Comme beaucoup d'habitants du village de Peyzieu et d'autres personnes des communes d'alentour, je suis confrontée au problème lié à l'ouverture de nouvelles carrières ; problème qui suscite une vive inquiétude. Le village aura à subir des impacts négatifs. Les nuisances seront nombreuses. Nuisances environnementales : paysage lunaire avec différents trous donc pollution visuelle assortie d'une pollution sonore (bruits liés à l'extraction, passage des camions...) et pollution de l'air. Et plus grave : les trous vont être comblés par un enfouissement de déchets soi-disant inertes ! Pensons à la nappe phréatique.

Sans esprit polémique, un simple bon sens et une lucidité me font réagir. Je ne peux me prononcer que contre un tel projet.

## Observation n°57 (Mairie d'Arboys en Bugey)

Par M. Mme GROS

Déposée le 5 novembre 2019 à 11h15

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### Document joint

[Document n°1](#)

Replier

## Observation n°56 (Mairie d'Arboys en Bugey)

Par Association ASSAPE - Doms Roland

Déposée le 5 novembre 2019 à 10h37

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

### Document joint

[Document n°1](#)

Replier

56

33

Le 5-11-2019

Déposé ce jour pour M<sup>r</sup> DOMPS Adrien,  
Président de l'ASSAPE, une pétition  
de 15 feuillets en complément des  
observations (N° 19) déjà faites le  
15-10-2019

ADrien



39, Impasse de la Douane  
PEYZIEU - Arbignieu  
01300 ARBOYS-EN-BUGEY

# NON

33

1

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbignieu - 01300 Arboys-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
DOMPS Marina	01300 PEYZIEU ARBOYS en BUGEY	
GIREL Thérèse	01260 Champagnieu en Valromey	
KALWA Joël	01300 VIBIGNIN	
JORDAN J-Pierre	01300 Paves et Vallages	
FRAISSE J-Paul	01260 Belmont	
FERRA Frédérique	01300 Bellep	
ST-PIERRE Anne	01300 Bellep	
DEBAY Evelyn	73170 St Paul / Ferme	
DURAND Nicole	01260 Champagnieu en Valromey	
Gerbier Christiane	01300 Bellep	

ASSAPE (Association de Sauvegarde du Site d'Arbignieu/Peyzieu et de ses Environs)

Juillet 2019

10



ASSAPE  
 18, Impasse du 4<sup>e</sup> Juin 1944  
 PEYSIEU - Arbignieu  
 01300 ARBIGNIEU - PEYSIEU

# NON

33 - 2

(Arbignieu - 01300 Arbignieu-en-Forez)

## Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
FRANCOIS Corinne	01300 Arbignieu	
PUTHOD Clémence	01300 Arbignieu	
POZZOSON Hélène	01300 Arbignieu	
MARSAL Jean	01300 Arbignieu	
DALLUT-ALAIN	01300 Arbignieu	
DALLUT-JEAN	01300 Arbignieu	
MEGROT MICHEL	01300 ARBIGNIEU	
THOMAS Monique	01300 ARBIGNIEU	
THOMAS Jeanne	01300 Arbignieu	
MOUQUIN Georges	01300 arbignieu	

ASSAPE (Association de Sauvage de du Site d'Arbignieu/Peysieu et de ses Environs)

Juillet 2016

10

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
RIVET Jean	CHANDRIEUX 43310	
CARTELO	CLUZIEU 01300	
CARTELO Victor	CUZIEU 01300	
MARIN René	Mazilly 01300	
PERRIMBERT Pierre	CEYZERIEU 01350	
RIBEIRO Y. Aurore	PEYZIEU 01300	
Romauvy Helanie	PEYZIEU 01300	
AZARLO Michèle	CALUIRE/PEYZIEU	
AZARIO Marc	PEYZIEU 01300	
Bonaloli Monique	PEYZIEU 01300	
Couilland ALAIN	PEYZIEU 01300	
TESENTI Sabine	PEYZIEU 01300	
DEHBY Olivier	Belleu 01300	
Pouali Christiane	PEYZIEU 01300	
Pouli Bernard	PEYZIEU 01300	
PESENTI Dominique	PEYZIEU 01300	
SCHIPANON B	PEYZIEU 01300	
SCHAUZEN Patrick	PEYZIEU 01300	
HERTZ Olivier		
OLIVIER HERTZ Genevieve	PEYZIEU 01300	
HAYOT Daniel	Arlequin 01300	
Bossan Patrick	CONTREUX 201100	
TARDY Estelle	PEYZIEU	
KRAWCZYK	PEYZIEU	
BELAWSKI G	PEYZIEU	
M. MAIL DECADE	PEYZIEU	
Thyriam Jacques	01300 PEYZIEU	
David Welding	01300 PEYZIEU	

NOM - Prénom	Code Postal	Localité	Signature
MATHON RENÉE	01300	Arbignieu	
Guillermai Sudec	01300	Sauzieu	
VILLIERE Evdigne	01300	PEYZIEU	
VILLIERE Guy	01300	PEYZIEU	
Pezochon Jeanne	01300	Arbignieu	
Demoldike Andrée	06500	MENTON	
S. H. L. Bégin	01300	ARBIGNIEU	
Job Savinette	01300	Arbignieu	
RAYOT Denis	01300	Arbignieu	
RAYOT Anne	01300	ARBIGNIEU	
FEROU Nathalie	01300	Arbignieu	
FERNANDO GABRIEL	01300	ARBIGNIEU	
GIROD MARLENE	01300	ARBIGNIEU	
VALLIAS - SALVADOR	01300	ARBIGNIEU	
MARTIN Charlotte	01300	Arbignieu	
BORDONNAT JER	01300	ARBIGNIEU	
FUCKAR Corinne	01300	ARBIGNIEU	
GURRET A. Marie	01300	ARBIGNIEU	
BILLET Coralie	01300	ARBIGNIEU	
Billet Olivier	01300	ARBIGNIEU	
CHARNIER J. Marie	01300	ARBIGNIEU	
BUTIN Thierry	01300	ARBIGNIEU	
Beuthel René Anne	01300	Arbignieu	
PEYSSIA ERK	01300	Arbignieu	
TETAZ Julien	01300	Arbignieu	
VOQUET Valérie	01300	SILLIGNEY	
LOQUET Brigitte	01300	SILLIGNEY	
Bougeon	01300	Silligne	



ASSAPE  
29, Impasse de la Doune  
65150 PÉCINES - ARTOIS  
TÉL. 03 20 81 70 00

**AVIS**

33 - 3

(Artois - 01300) Artois des Bugeys

**Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :**

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénoms	La Ferme localité	Signature
Ginet Nathalie	38110 Dolomieu	
Soloy Louise	38110 Faverges de la Tour	
SOLOY Margaux	38110 Faverges de la Tour	
SIMIAND-COSSIN Grégoire	38300 Meyrié	
SIMIAND-COSSIN Yvon	38300 Meyrié	
Verma Sabine	01300 Pécines	
Teplan Nancy	01300 Pécines	
B MARTIN	65150 Pécines	
SL Martin	65150 Pécines	
ROSA	38280	

10

NOM - Prénoms	Code Postal	Localité	Signature
SUDER	DECINES	69150	
COCHET J. Pierre	JONAGE	69330	
LATALLERIE Charles	Decines	69150	
COCHET Cécile	JONAGE	69330	
SUDER Emilien	Decines	69150	
LATALLERIE Christiane	Decines	69150	
MARIN Catherine	PEYZIEU	01300	
MARIN Emilie	01500	PELLAY	
DELABOUE Cedric	01010	ARLENIERE	
MARIN Cecile	AUGIS	ANNELUP	
BERROT IGERON	AUGIS	ANNELUP	
COIN MICHAEL	01700	ARBOIS EN BUGEY	
ROLLAND Perrine	01300	PEYZIEU	
ROLLAND Yasmine	69006	LYON	
ROLLAND Nicolas	01300	PEYZIEU	
ROLLAND Yous	01300	PETZIEU	
DELABOUE Pascal	01300	PEYZIEU	
DELABOUE Christophe	01300	PEYZIEU	
SIRAUD Bernard	01300	Arbigniere	
SIRAUD Sophie	01300	Arbigniere	
SIRAUD Florencia	01300	Arbigniere	
FERRI Jean	Arbigniere		
LORET Annelise	Arbigniere		
CLERC Emmanuelle	Arbigniere		
MILLON Christiane	Arbigniere		
MILLON Michael	ARBIGNIEU		
POZZOBON ALAIN	ARBIGNIEU		
POZZOBON ALAIN	ARBIGNIEU		



39, impasse de la Douane  
PEYZIEU - Arbignieu  
01300 ARBOYS-EN-BUGEY

# NON

(33)-4

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbignieu - 01300 Arboys-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
JOMPS Etienne	73800 St Pierre de Sancy	
BLANC Nathalie	73800 St Pierre de Sancy	
Feron Huoquette	01300 Arbignieu	
TALIN Sylvette	01300 Bellec	
PERIN Annie	01300 PARVES	
SABY Renée	01260 Champagnac	
GUY Françoise	01300 BELLEY	
MOREAU Nicole	01300 BELLEY	
BOUVEYRON Françoise	01300 Bellec	
RODRIGUEZ S. S. S. S.	01300 G. 02	

ASSAPE (Association de Sauvegarde du Site d'Arbignieu/Peyzieu et de ses Environs)

Juillet 2019

(10)

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
DUC Clotilde	01300 CEYZERIEU	
DANYAEL Hélène	01300 Bellef	
INDRE Yves / Jean	01310 St. Julien de Babel	
VEFRAT Catherine	01510 St. Martin de Beauv.	
SIXDENIER Joëlle	01300 CUZIEU	
SIXDENIER Emmanuelle	01300 ARREYS & BUCET	
SIXDENIER Sophie	01300 CUZIEU	
DELAUNY Julie	01300 MARSAILLE	
CHRISTEL Déaige	01300 ARBIGNIEU	
DELPHINE Déaige	01300 PEYZIEU	
GAYLOR Justine	01300 PEYZIEU	
MARROT Roger	01300 PEYZIEU	
ANTHELME Paul	01300 PEYZIEU	
GIRARD Didier	01300 P.	
GIRARD Christelle	01300 PEYZIEU	
CABOULET Isabelle	01300 PEYZIEU	
DEJENTE Fabien	01300 PEYZIEU	
PERRIN SABRINA	01300 PEYZIEU	
PERROT Béatrice	01300 PEYZIEU	
CALLET Jean Pierre	01300 PEYZIEU	
CALLET Christiane	" "	
BALLEYDIER MICHEL	01300 PEYZIEU	
BALLEYDIER ANNE	" "	
CHAISSE Isabelle	01300 PEYZIEU	
CHAISSE Jean-Yves	" "	
Bernard - Germain J	01300 PEYZIEU	
Claudine Vautier	01300 PEYZIEU	
CLAUDE MARSONNEAU	01300 ARBIGNIEU	



39, impasse de la Douane  
PEYZIEU - Arbignieu  
01300 ARBOYS-EN-BUGEY

# NON

33 - 5

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbignieu - 01300 Arboys-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
Danos Roland	01300 PEYZIEU	
Danys Alice	01350 CULOZ	
Fortelli Damien	01300 Contrevaux	
BOLLEY Ingrid	Bileignieu 01300 ARBOYS EN BUGEY	
PERRIER Dorcy Mary	01300 COLONIEU	
PERRIER Nicole	01300 COLONIEU	
BORGEY Gilles	01300 COLONIEU	
HARANGER Colette	01300 LENZIEU	
VERNIER Jean Yves	01300 BRENS	
TRICHOT Pauline	01300 Arboys en Bugey	

ASSAPE (Association de Sauvegarde du Site d'Arbignieu/Peyzieu et de ses Environs)

Juillet 2019

10

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
CHEVRIER Annie	01300 MASSIGNIEN/PEYZIEU	(Chevrie)
PADERNOZ René	73.170 YEMME	
GOGUFT Pierre	73.170 TRAIZE	
POITHOUS Georges	01300 CONZIEU	
CLUZEL Jacques	01300 PEYZIEU	
De Fazio Dominique	01300 Belle	
Batti Michel	01300 Peyzieu	
BLACHERÉ Pierre	01300 PEYZIEU	
ZAMBELLI J. Baptiste	01260 VILLOREY/SENY	
BOURGET Claude	01300 Unignin	
BETTANT Maurice	01300 - Trignin	
MONTAVIT Jacques	01510 Cheignin	
DONS Annabelle	01300 CATHOIS	
MORARD Monique	01260 Blansy/Senay	
CYROT Monique	15003 Paris	
CYROT Henri	01300 BREN	
SIVIGNER Anne	01300 ARBIGNIEN	
Carle Maurice	01300 Bren	
Carle Colette	01300 Bren	
TSIDCHARITZ Clémentine	01300 BRENS	
TSIDCHARITZ J. Claude	01300 BRENS	
Pich Hélène	Le Colombier Brens	
GAUTHIER Eléonore	Le Colombier Brens	
LEMAIRE D. Odine	BRENS	
ANTHELINE J. Marc	Peyzieu 01300	
ANTHELINE Fabienne	Peyzieu 01300	
REYRON Daniel	Arbignien 01300	
MAEYRIE Janine	Arbignien 01300	



39, Impasse de la Douane  
PEYZIEU - Arbignieu  
01300 ARBOYS-EN-BUGEY

# NON

33

6

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbignieu - 01300 Arboys-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
MALEYRE Patrick	01300 ARBIGNIEU	
DELABY Patricia	01300 PEYZIEU	
VIAND Françoise	01300 THOYS	
DULLIAND Pierre	01300 PEYZIEU	
DELAHAYE Georges	01300 BRENES	
ANTHELME Sébastien	01300 PEYZIEU	
NOODEX Claudine	01300 THOYS	
ARBOUNET Eloïse	01300 Peyzieu	
Chomiot - Pomot Quentin	01300 Peyzieu	
Chomiot - Poncet Sylvie	01300 Peyzieu	

ASSAPE (Association de Sauvegarde du Site d'Arbignieu/Peyzieu et de ses Environs)

Juillet 2019

10



39, Impasse de la Doune  
PEYZIEUX - Arbignieu  
01300 ARBOIS-EN-BUGEY

# NON

33 7

## AU PROJET D'UNE NOUVELLE CARRIÈRE D'ARBOIS

(Arbignieu - 01300 Arbois-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
MARTIN Aurélie	01300 - Arbignieu	
Martin Catherine	01300 Arbignieu	
Martin Michaël	01300 Arbignieu	
Callet Marie	01300 Arbignieu	
Martin Noël	01300 Peyzieux	
MOSNIER Nicole	01110 CORNARANCHE	
DÉGLISE Marthe	01250 PEYZERIEUX	
Girel Danielle	01300 Belleysan	
Quéron N. Laure	01300 Belleysan	
Quéron Eric	01300 Belleysan	

AS. APE (Association de Sauvegarde du Site d'Arbignieu/Peyzieux et de ses Environs)

Juillet 2019

10

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
CHARIOT-PONCET Maxime	01300 Peyzieu	
Chariot-Poncet Kellian	01300 Peyzieu	
Schamm Emeline	01300 Colombier	
SAUVAGE Nathale	01260 Comptreux	
MICHEL Dominique	01300 Peyzieu	Michel-
MAYOT Annie	01300 Arbignieu	MAYOT
BENZOUACUI M.	01300 ARBIGNIEU	Benzouacui
Moyet Françoise	39300 Ecuise	F. Moyet
DUKONGE Lucie	01300 Arbignieu	
MAISO B. Thakamadil	01300 PEYZIEU	
Pollard Hervé	01300 Peyzieu	
Pollard Anne	01300 Peyzieu	
BASSIEUX HEURÉ	01300 Peyzieu	
BASSIEUX Sandra	01300 Peyzieu	
Michel BASSIEUX	01260 Chauvigny	
Angélique BASSIEUX	01 5 <sup>e</sup> Rambert	
Irma BASSIEUX	01300 Bellay	
amant André	01300 Bellay	
MERLIOT coralie	01300 Peyzieu	
MERLIOT Anthony	01300 Peyzieu	
TROUVE Michel	01300 Peyzieu	
SCANDI Baptiste	01300 Peyzieu	Scandi
SCANDI Jérémy	01300 Peyzieu	Scandi
Bouttelet Genevieve	69007 LYON	Bouttelet
SCANDI Charly	01300 Peyzieu	
Orange Amélie	01300 Peyzieu	Orange
SADOU Emmanuelle	01300 Peyzieu	
SADOU Julien	01300 Peyzieu	



39, impasse de la Douane  
PEYZIEU - Arbignieu  
01300 ARBOYS-EN-BUGEY

# NON

33

8

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbignieu - 01300 Arboys-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
MANAS Danielle	01300 ST BOIS VEYRIN	
M L MANAS M. Michel	01300 St Bois	
HELL SILVANA	01300 St Bois	
VUILLIARD FÉLIX	01300 St Bois	
PITRAT Pascale	01300 VEYRIN ST BOIS	
PITRAT Bernard	01300 St BOIS.	
LACOURTABAISE Marie	01300 Veyrin	
VAN GEENBERGHE René	01300 Veyrin	
Vuilliard Stéphanie	01300 Belleysan	
Micheaux Alain	01300 Belleysan	

ASSAPE (Association de Sauvegarde du Site d'Arbignieu/Peyzieu et de ses Environs)

Juillet 2019

10

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
QUÉRON MURIEL	01300 BELLEY	Quéron
CHARBONNIER Noémi	01300 BELLEY	
GOGUET Manise	01300 BRENS	Goguet
GIUGLIARONI Collette	01300 BELLEY	
MOISSET Nicole	01300 Chozey-Bour.	Moisset
CHARPENTIER Elise	01300 ARBIGNIEU	
MEIREUX Damien	01300 ARBIGNIEU	Meireux
MARCEL Marie	01300 Arbignieu	Marcel
Marcel Marie	01300 Arbignieu	Marcel
TEXIER Vanessa	01300 Arbignieu	Texier
TEXIER Thomas	01300 Arbignieu	Texier
FERNANDEZ Barbara	01300 Arbignieu	
BOUX Alexandre	01300 Arbignieu	
BANNA Deborah	01300 Arbignieu	Banna
CECENY Monazhan	01300 Arbignieu	Ceceny
Kuepik Guendoline	01300 Arbignieu	Kuepik
Clair Frederic	Arbignieu	Clair
Maguire Renaud	01300 Arbignieu	
Boulet Nicole	01300 Arbignieu	
LEBRETON Régis	01300 Arbignieu	Lebreton
ANGELETTI DELASCOURT Jean	01300 Arbignieu	Angelletti
DELASCOURT ANGELETTI	01300 Arbignieu	Angelletti
VASSAL Jean-Luc	01300 ARBIGNIEU	Vassal
GRILLET Raymond	01300 ARBIGNIEU	Grillet
GRILLET Hélène	01300 ARBIGNIEU	Grillet
LUQUET Robert	01300 ARBIGNIEU	Luquet
LUQUET Maguy	01300 ARBIGNIEU	Luquet
FARNET Jean-Luc	01300 ARBIGNIEU	Farnet

(2)



39, impasse de la Douane  
PEYZIEU - Arbignieu  
01300 ARBOYS-EN-BUGEY

# NON

33-

9)

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbignieu - 01300 Arboys-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
BERTHELET Amélie	01300 St Bois	
BARON Isabelle	01300 St Bois	
BARON Hervé	01300 St Bois	
MIRAILLET Lydie	01300 St Bois	
MIRAILLET Sylvain	01300 St Bois	

ASSAPE (Association de Sauvegarde du Site d'Arbignieu-Peyzieu et de ses Environs)

Juillet 2019

5

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
Ballemin Sandrine	01300 St Bois	
Gervasio Charlotte	01300 BELLET	
Gervasio Victor	01300 BELLET	
GRAS Lucie	01300 Lezay	
LEVRARD Sylvie	69800 BRON	
LEVRARD Annie	69800 BRON	
MANAS Cyril	74800 ANCIENNY	
MANAS Estelle	74800 ANCIENNY	
MANAS Nicolas	13400 AUBAGNE	
MANAS Stéphanie	13400 AUBAGNE	
BERTHOLOM Marine	69100 VILLEURBANNE	
BERTHOLOM DANIEL	69100 V. LEURBANNE	
GUILLOT-VIENOT Michèle	01100 CHAMPELAIN	
GUILLOT-VIENOT (M)	le Pommier Champelan	
MANAS Françoise	MEXIMIEUX 01800	
MANIGAND Eric	MEXIMIEUX	
HELL Eric	01300 St Bois	
MULLER-BOI George	01300 BELLET	
BORGEY SANDRELOU	01300 Colomieu	
BERRIER Borgey Margie	01300 Colomieu	
BERRIER Michèle	01300 COLOMIEU	
BORGEY Bernard	01300 Colomieu	
PILLARD Néo	01300 Colomieu	
PILLARD Liliane	01300 Colomieu	
PERIER Helène Françoise	01300 Colomieu	
PERRIER bernard	01300 Colomieu	



39, Impasse de la Douane  
PEYZIEU - Arbignieu  
01300 ARBOYS-EN-BUGEY

# NON

33-10

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbignieu - 01300 Arboys-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
MESCHER Nicolas	01300 ORDONNAY	
ROCHAT Gérard	01300 BELLEY	
Majellat <sup>Marie</sup> <del>Antoine</del>	01352 Arbignieu	
Behalou Sabine	01300 Belleysan ou Sivan	
Perrin <del>Guillaume</del>	Belley 01300	
HOFF Gilet	Belley 01300	
Picaut	Belley 01300	
NAMBOTIN Marie	Belley 01300	
MICHALLET Françoise	Belley 01300	
FRONET Joaquin	Massignieu de Rives <sup>01300</sup>	

ASSAPE (Association de Sauvegarde du Site d'Arbignieu/Peyzieu et de ses Environs)

Juillet 2015

10



39, impasse de la Douane  
PEYZIEU - Arbignieu  
01300 ARBOYS-EN-BUGEY

# NON

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbignieu - 01300 Arboys-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
Bellemin Joëlle	01300 S. Bain	
BELLENIN Roland	01300 Arboys en Bugey	
ESPINASSON	01300 Belleys	
Du Perrier Fernand	01300 Belleys	
Ravot André	01350 Peyzieu	
RAVOT André	01350 PEYZIEU	
CLEYET Paul	01110 Arbignieu	
CLEYET Phélicie	01110 Arbignieu	
LAGRANGE Michèle	01300 Chazey-Bains	
Hei Fernand	01300 Razy-Bains	

ASSAPE (Association de Sauvegarde au Site d'Arbignieu/Peyzieu et de ses Environs)

Juillet 2019

10



ASSAPE  
Association des Syndicats Agricoles de la Vallée de la Sarthe  
10, rue de la Vallée de la Sarthe  
72000 Le Mans

33 - 11

- Objet :** ...
- La nomination de ...
  - Le renouvellement des ...
  - La pollution de l'eau (nappe phréatique au bassin Belleysan)

PROST Genevieve	01300 Arbignien	
PROST Stéphanie	01300 Arbignien	
POLLARD Sylvie	01300 Arbignien	
CODEX Catherine	01300 Sillignieu	
GIRARD Lydie	01300 Sillignieu	
CODEX Marcel	01300 Sillignieu	
REYMOND Daniel	01300 Arbignien	
REYMOND Nathalie	01300 Arbignien	
CODEX Alain	01300 Sillignieu	
MARCON Christian	01300 Arbignien	

(10)



# NON

## Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et de biens
- L'enfouissement des déchets verts
- La pollution de l'eau (nappe phréatique et surtout Saône)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

ADM - Maire  
DOUHA Marion  
LEON Alexandre

Code Postal : 38120 / 01300  
PEIZEU

Signature

(2)



39, Impasse de la Douane  
PEYZIEU - Arbignieu  
01300 ARBOYS-EN-BUGEY

33- 121

# NON

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbignieu - 01300 Arboys-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
AUDVALD Chantal	38000 Grenoble	
ROFFINO Sophie	38120 St Egre	
FAVRE Jérôme	74960 Cran Joux	
BOUVILLON Elodie	39140 Châtel de Voland	
TESTAIRE Charlotte	38350 L'ANALDONS	
Baudouin Juliette	38440 ENTRAIGUES	
Pouillon Cedric	38350 Poolon Vieux FRANCAIS	
SABOURET Alexis	38170 SEYSSINET-PARISOT	
Olivier Jean Claude	38350 LA MURE	
DOUMA - GENTHAL DAN	01300 PEYZIEU	

ASSAPE (Association de Sauvegarde du Site d'Arbignieu/Peyzieu et de ses Environs)

Juillet 2019

10





39, impasse de la Douane  
PEYZIEU - Arbignieu  
01300 ARBOYS-EN-BUGEY

# NON

33 - 13

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbignieu - 01300 Arboys-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
GENTHIAL Marie-claire	01300 - Arboys en Bugey	



39, Impasse de la Doune  
PEYZIEU - Arbois  
01300 ARBOIS-EN-BUGEY

# NON

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbignieu - 01300 Arbois-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
CODEX Hélène	01300 - Thuis/Arbois	
NEHR Jean Pierre	01300 CONTREVOZ	
RIBOULON Jean Luc	01300 Anderst-Condoin	
PASQUAHLIN Félix	01300 BELLEY	
CODEX Claudine	01300 Arbois/Bugey	



ASSAPE  
 50, Impasse de la Douère  
 FEYZIEU - Arbignier  
 01300 ARBOYS-EN-BUGEY

# NAIN

33 - 14

(Arbignier - 01300 - Arboys-en-Bugey)

## Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
Chabreau Guy	01300 Arbignier	
MARCON Bernard	01300 Feyzieu	
Pinque Nicole	01350 Cègesien	
Marquet	74310 Francleins	
Roxal Marion	01294 Champet	
Marcon Gilbert	01300 Belleys	
Garin et France	01260 Loches	
Brillat Nani Rose	01260 Belmont	
Perrault Paterine	01300 Arbignier	
RIGOLLET Jean-François	01300 Feyzieu	

(10)





39, Impasse de la Doune  
PEYZIEU - Arbigonia  
01300 ARBOYS-EN-BUGEY

33-15

# NON

## au projet d'une nouvelle carrière à PEYZIEU

(Arbigonia - 01300 Arboys-en-Bugey)

### Protéger l'intérêt de notre bassin de vie contre :

- La perte de valeur des maisons et des biens
- L'enfouissement des déchets inertes
- La pollution de l'eau (nappe phréatique du bassin Belleysan)
- La pollution visuelle
- La pollution sonore
- Le gaspillage de la ressource

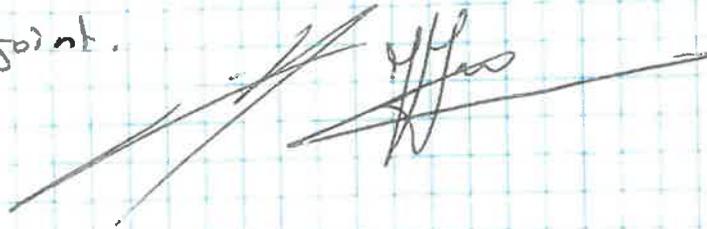
NOM - Prénom	Code Postal - Localité	Signature
Dupont Gabriel	01300 Bellej	
BOUQUIN Luciane	01300 Bellej.	
DURAND Nicole	01300 Bellej	
NAMBOTTIN Evelyne	01680 INNIMOND	
SAGE Isabelle	01510. Armir	
Sage André	01510 Armir	
SONZOGNI Collette	01300. Bellej	

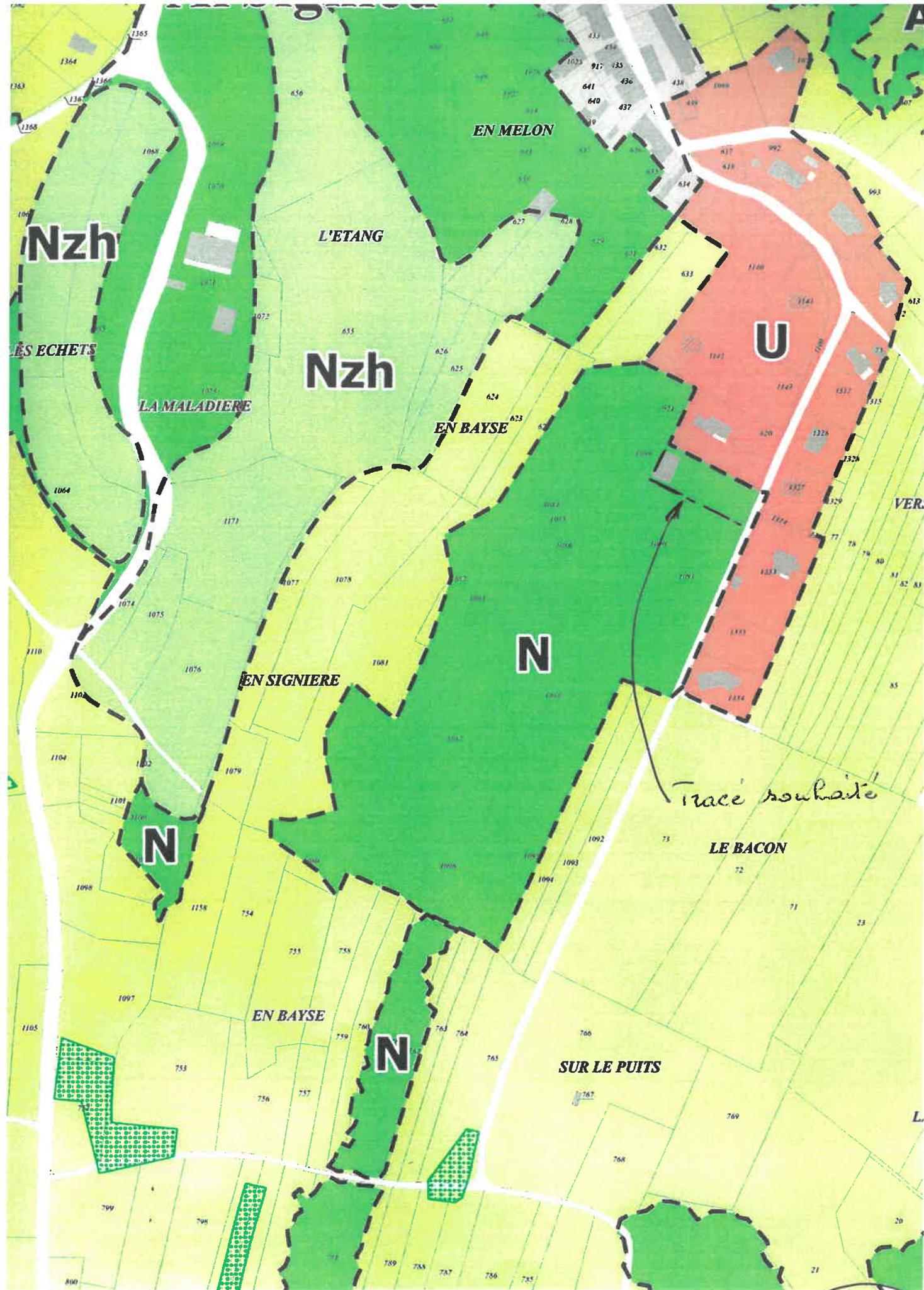
7

le 05 11 2015.

34

~~M. P. P. P.~~ M<sup>r</sup> Benoît Anos et M<sup>me</sup> Josée Anos  
demande l'extinction de la zone U englobant  
ainsi la maison d'habitation existante selon  
le plan joint.





**Nzh**

**EN MELON**

**L'ETANG**

**ES ECHETS**

**LA MALADIERE**

**Nzh**

**EN BAYSE**

**U**

**N**

**EN SIGNIERE**

*Tracé souhaité*

**N**

**LE BACON**

**EN BAYSE**

**N**

**SUR LE PUIITS**